



CAHIER DU PARTICIPANT

CONSEIL GÉNÉRAL

**LA VOIX DES RÉGIONS
LA FORCE DU QUÉBEC**

13, 14 ET 15 MAI
DRUMMONDVILLE



**Parti
Libéral
Québec**

HORAIRE

VENDREDI 13 MAI 2016

- 18 h Ouverture de l'inscription
- 19 h Ouverture officielle du Conseil général
Mot de bienvenue du député de Lotbinière-Frontenac, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, **M. Laurent Lessard**
- 19 h 10 Présentation de la députée d'Anjou-Louis-Riel, vice-première ministre, ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre de la Condition féminine, **Mme Lise Thériault** et de la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, **Mme Dominique Anglade**
- 19 h 45 Allocution du président du Parti libéral du Québec, **M. Gilbert Grimard**
- 19 h 55 Allocution du député de Roberval, chef du Parti libéral du Québec et premier ministre, **M. Philippe Couillard**
- 20 h 30 Ajournement des travaux

SAMEDI 14 MAI 2016

- 8 h Ouverture de l'inscription
- 9 h Affaires internes (huis clos)
- 9 h 40 Levée du huis clos
- 9 h 45 Période d'étude des résolutions à caractère politique
- 11 h 45 Remise du Prix Lucienne-Saillant
- 12 h Pause dîner
- 13 h Reprise des travaux de la période d'étude des résolutions à caractère politique
- 15 h Pause (15 minutes)
- 16 h 20 Présentation du député de Jean-Talon, ministre de la Famille, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, **M. Sébastien Proulx** et de la députée d'Outremont, ministre de l'Enseignement supérieur et ministre de la Culture et des Communications, responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française suppléante, **Mme Hélène David**
- 17 h Ajournement des travaux
Cocktail du président
- 19 h Souper « Les régions à l'honneur »

DIMANCHE 15 MAI 2016

- 8 h 30 Conférence sur l'éducation par **M. Égide Royer**, psychologue et professeur associé en adaptation scolaire à l'Université Laval
- 9 h 10 Étude de la Résolution-cadre sur l'éducation
- 11 h 30 Allocutions de clôture
Président du Parti libéral du Québec, **M. Gilbert Grimard**
Président de la Commission politique, **M. Jérôme Turcotte**
Président de la Commission-Jeunesse, **M. Jonathan Marleau**
Chef du Parti libéral du Québec et premier ministre, **M. Philippe Couillard**
- 12 h 20 Levée de l'assemblée

CHICOUTIMI ÉLECTION PARTIELLE

Chères militantes,
Chers militants,

Le 11 avril dernier s'est tenue l'élection partielle dans la circonscription de Chicoutimi. L'énergie que les bénévoles ont déployée, jumelée à une candidate dynamique et déterminée, madame Francyne T. Gobeil, a permis à notre formation politique d'améliorer le pourcentage de voix obtenu lors de l'élection générale du 7 avril 2014.

Une élection partielle requiert de la force et de la vitalité de la part de tous. Cette fois encore, les militants du Parti libéral du Québec ainsi que de nombreux élus étaient au rendez-vous afin d'appuyer notre candidate dans cette belle expérience.

Le résultat obtenu illustre l'importance de l'effort et du travail d'équipe fournis.

À titre d'organisateur en chef du Parti libéral du Québec, je tiens à remercier sincèrement chacun d'entre vous pour la vigueur et l'énergie avec lesquelles vous vous impliquez jour après jour dans notre formation politique.

Merci également à Francyne pour son dévouement, pour son travail de terrain et pour sa campagne positive.

Sylvain Langis

Organisateur en chef et directeur général, Parti libéral du Québec





SAVIEZ-VOUS QUE LES MÉDIAS SOCIAUX SONT LA 1^{RE} SOURCE D'INFORMATION CHEZ LES MOINS DE 35 ANS ?

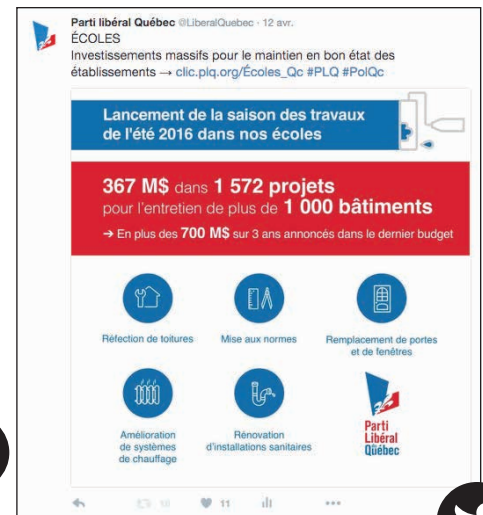
(SOURCE : CEFRIO)

Aujourd'hui, ils sont un outil incontournable pour le militantisme. Prenez part aux discussions, rejoignez-nous et partagez les nouvelles avec vos proches pour les informer ! En tant que militants libéraux, il est important que nous partagions les communications de notre parti et de nos élus pour qu'elles soient connues par le plus grand nombre de Québécois.

PRENEZ PART AUX DISCUSSIONS, REJOIGNEZ-NOUS !

**PARTI
LIBÉRAL
DU QUÉBEC**

plq.org



@LiberalQ



Les mots-clics à utiliser pour que votre message soit vu et repris sont :

#PLQ #PolQc

Vous êtes à un événement militant et vous voulez diffuser vos commentaires, photos et vidéos ?

#PLQ #RDVLibéral

Abonnez-vous à notre infolettre : plq.org/fr/infolettre

LE PREMIER MINISTRE
premier-ministre.gouv.qc.ca



@phcouillard



@AileLibérale

L'AILE PARLEMENTAIRE LIBÉRALE

f Guide Facebook

DEUX EXEMPLES DE BONNES PUBLICATIONS



- + Court texte
- + Courte vidéo de moins d'1m30 (augmente la visibilité)



- + Court texte
- + Photo (augmente la visibilité)

Pourquoi utiliser Facebook ?

Dans une semaine type, 40 % des Québécois y reçoivent de l'information à caractère politique

Bonnes pratiques

Avoir une page (avec des abonnés) et non une page personnelle (avec des amis)

Soyez clairs et concis

Maximum de 3 publications par jour (maximum de 6 lignes chacune)

Midi et 18 h sont les meilleures heures pour publier

Répondez aux messages privés et aux commentaires

Aimez un commentaire pour favoriser l'engagement

Mise en forme

N'utilisez pas de # sur Facebook, seulement sur Twitter

@ vous permet d'identifier une personne

Incluez une image ou une courte vidéo

Lorsque vous intégrez un lien et que ce dernier s'est correctement affiché, effacez l'URL dans votre texte

Actions suggérées

Suivez et partagez les publications du **Parti**, de l'**aile parlementaire libérale**, du **premier ministre**, ainsi que celles de vos collègues et militants

Pour plus de conseils ou pour toute autre question → MS@plq.org



Guide Twitter

DEUX EXEMPLES DE BONS TWEETS



- + Correctement ciblé grâce aux bons #
- + Citation d'un tweet



- + Photo (augmente la visibilité)
- + Correctement ciblé grâce aux bons #
- + Utilisation d'un lien vers un site Web

Pourquoi utiliser Twitter ?

Pour interagir avec les influenceurs

Pour orienter/rectifier le message

Mise en forme

Un tweet sans # est comme une lettre sans destinataire

Ne scindez pas vos messages en deux

Évitez de trop abréger les mots

@ permet d'interpeler quelqu'un
Attention : il ne doit pas être le premier caractère du tweet (sinon seuls vos abonnés qui suivent aussi la personne interpellée le verront)

Contenu

Soyez polis et respectueux

Utilisez #PLQ et #PolQc et ceux utilisés lors d'événements ex : #Assnat ou #RDVLibéral lors d'un rassemblement

#PLQ n'est pas gage de partisanerie, c'est le meilleur moyen de parler directement aux personnes intéressées et prêtes à vous retweeter (c'est le # que nous surveillons le plus au parti)

Actions suggérées

Suivez et retweetez @liberalquebec @aileliberale @phcouillard ainsi que vos collègues et militants

Répondez aux personnes qui vous interpellent

Pour plus de conseils ou pour toute autre question
 → **MS@plq.org**

PRIX LUCIENNE-SAILLANT



La remise du prix Lucienne-Saillant fait partie des grandes traditions de notre parti depuis le début des années 90, à l'époque de Robert Bourassa. Ce prix permet de souligner l'importance du militantisme en récompensant un(e) bénévole pour son travail et son dévouement exceptionnels dans son engagement politique. Nous profitons de ce Conseil général pour remercier, cette année encore, des bénévoles remarquables.

Les noms des récipiendaires seront dévoilés le samedi 14 mai par le chef du Parti libéral du Québec et premier ministre, Philippe Couillard, en présence du président sortant du parti, Gilbert Grimard. Rappelons que ce prix rend hommage à une militante d'exception, Lucienne Saillant, qui a consacré de nombreuses années de sa vie au Parti libéral du Québec. Elle a milité dans le comté de Jean-Talon et en a été la présidente pendant de longues années. Madame Saillant est célèbre pour son implication dans la défense des droits des femmes en tant que membre fondateur du Comité de la condition féminine au Parti libéral du Québec.

**MEMBRE
HONORIFIQUE**

**PRIX
LUCIENNE-SAILLANT
NOVEMBRE 2015**

Ronald Poupart, récipiendaire
du prix Lucienne-Saillant.



RÉCIPIENDAIRE DU PRIX LUCIENNE-SAILLANT NOVEMBRE 2015



Première rangée

De gauche à droite : Jean-Pierre Aubin, gendre du récipiendaire; Raymonde Poupart, sœur du récipiendaire; Lise Poupart, épouse du récipiendaire; Caroline Poupart, fille du récipiendaire; Ronald Poupart, récipiendaire et Stéphane Michaud, neveu du récipiendaire.

Deuxième rangée

De gauche à droite : Bernard Michaud, beau-frère du récipiendaire; Jean-François Poupart, fils du récipiendaire; Philippe Couillard, chef du Parti libéral du Québec et premier ministre; Gilbert Grimard, président du Parti libéral du Québec et Ysabelle Gauthier, femme du neveu du récipiendaire.

À l'avant plan

De gauche à droite : Loïc et Arnaud Aubin, petits-fils du récipiendaire.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

LA VOIX DES **RÉGIONS**
LA FORCE DU QUÉBEC

— CONSEIL GÉNÉRAL —

13, 14 ET 15 MAI 2016 • DRUMMONDVILLE

RÈGLES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

CATÉGORIES ET TYPES DE PROPOSITIONS	ROMPT L'ORDRE D'INTERVENTION	INTERROMPT L'ORATEUR	EXIGE UN APPUI	ADMET LE DÉBAT	EXIGE UNE MAJORITÉ
PROPOSITIONS PRIVILÉGIÉES					
1 Levée de la séance	oui	non	oui	non	simple ou 2/3
2 Fixation du moment de la poursuite d'une séance	oui	non	oui	oui*	simple
3 Ajournement	oui	non	oui	oui*	simple
4 Suspension de la séance (relâche)	oui	non	oui	oui*	simple
5 Question de privilège	oui	oui	non	non	simple
6 Appel de la décision du président	oui	oui	oui	non	simple
7 Modification de l'ordre du jour adopté	oui	non	oui	oui	2/3
PROPOSITIONS INCIDENTES					
8 Retrait d'une proposition	oui	non	oui	non	simple
9 Demande de huis clos	oui	oui	oui	oui	simple
10 Imposition d'une limite de temps	oui	non	oui	oui	2/3
11 Lecture d'un document	oui	non	oui	non	simple
12 Mise par écrit d'une proposition	oui	non	non	non	n'exige pas de vote
13 Scission d'une proposition	non	non	oui	non	simple
14 Suspension des règles	oui	non	oui	non	unanimité
15 Vote secret	oui	non	oui	non	simple
PROPOSITIONS DILATOIRES					
16 Remise provisoire d'une question	oui	non	oui	non	simple
17 Vote immédiat	non	non	oui	non	2/3
18 Remise à un autre moment ou à une date fixe	oui	non	oui	oui**	simple
19 Renvoi à un comité	oui	non	oui	oui	simple
20 Renvoi à une date indéterminée	oui	non	oui	oui	simple
PROPOSITIONS ORDINAIRES					
21 Sous-amendement	non	non	oui	oui	simple
22 Amendement	non	non	oui	oui	simple
23 Proposition principale	non	non	oui	oui	simple
PROPOSITIONS SPÉCIALES					
1 Reconsidération d'une question					
2 Mise en candidature de membres de comités	non	non	oui	non	simple

* Le débat peut porter que sur la date

** Le débat peut porter que sur la durée

*** Le débat ne peut porter sur le fond

1. DOTER LE QUÉBEC D'UNE POLITIQUE AGROALIMENTAIRE GLOBALE
2. L'IMPLANTATION D'INTERNET HAUTE VITESSE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS, PARTICULIÈREMENT EN MILIEU RURAL
3. L'IMMIGRATION, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE RAJEUNISSEMENT DES RÉGIONS DU QUÉBEC
4. ALLOCATION MENSUELLE AUX AÎNÉS POUR DEMEURER DANS LEURS RÉSIDENCES
5. SUIVI SYSTÉMATIQUE DES RÉOLUTIONS
6. AMÉLIORATION DU PLAN D'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
7. UN MODE DE FINANCEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ADAPTÉ AUX RÉALITÉS RÉGIONALES
8. ÉCONOMIE DE PARTAGE
9. TRANSPORT, DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
10. DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RURALES
11. UNE MEILLEURE PARTICIPATION ET UNE INCLUSION DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS ISSUS DE L'IMMIGRATION
12. L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS ET L'INNOVATION
13. PROCESSUS D'INVESTITURE PRÉVISIBLE ET ACCESSIBLE AFIN DE FAVORISER LA PARTICIPATION DE NOS MEMBRES AU PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS OFFICIELS DU PARTI AUX ÉLECTIONS
14. COMMERCE ÉLECTRONIQUE
15. GOUVERNANCE DE MONTRÉAL
16. DIVULGATION DE DONNÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ
17. PROPOSITION POUR FACILITER LES MAISONS DE TYPE BI-GÉNÉRATION
18. FAVORISER LA PLACE DES JEUNES DANS LES LIEUX DÉCISIONNELS ET CONSULTATIFS
19. LA DPJ ET LES FAMILLES ISSUES DE L'IMMIGRATION
20. DÉSENGORGEMENT DU BOULEVARD DÉCARIE À MONTRÉAL
21. L'UTILISATION DU BOIS DANS LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
22. LE TÉLÉTRAVAIL : POUR UN CHANGEMENT EN PROFONDEUR EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE
23. PREMIÈRES NATIONS ET INUITS
24. LA MOBILITÉ DURABLE

25. RÉSOLUTION SUR LA PROTECTION DES RIVES
26. DES MESURES ÉQUITABLES DE TRANSFERT D'ENTREPRISE À UN MEMBRE DE LA FAMILLE DU PROPRIÉTAIRE OU À UN EMPLOYÉ DE L'ENTREPRISE
27. LA CONTINUATION DE L'AUTOROUTE 20 VERS RIMOUSKI
28. POUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES SIMULTANÉES EN 2017
29. INNOVATION EN SERRICULTURE
30. S'ASSURER QUE LE QUÉBEC REÇOIT AU MOINS UN NOMBRE D'IMMIGRANTS PROPORTIONNEL AU POIDS DE SA POPULATION AU SEIN DU CANADA
31. VÉRIFICATION DES VILLES DU QUÉBEC DE MOINS DE 100 000 HABITANTS
32. RQAP: UN PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER ÉQUITABLE POUR TOUS LES PARENTS
33. REGISTRE DES ARMES À FEU
34. STIMULER L'EXPLORATION MINIÈRE AU QUÉBEC
35. MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC NÉONATAL DE LA FIBROSE KYSTIQUE
36. STRATÉGIES POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES
37. SURVIE FINANCIÈRE DES EXÉCUTIFS DE COMTÉ
38. ÉTUDIER ET DÉTERMINER LES VRAIES CAUSES QUI MOTIVENT LES IMMIGRANTS À QUITTER LE QUÉBEC
39. LE PRINCIPE D'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE
40. FISCALITE INCITATIVE
41. FRAIS DE STATIONNEMENT DANS LES CENTRES HOSPITALIERS
42. S'ASSURER DE LA VALIDITÉ ET LA FIABILITÉ DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS EN FONCTION DES EXIGENCES DÉTERMINÉES
43. ACTUALISER LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE ET SCOLAIRE AU QUÉBEC
44. SOUTENIR UN PÔLE D'EXPERTISE SUR L'EAU SOUTERRAINE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
45. PROMOTION DES PRODUITS FABRIQUÉS AU QUÉBEC
46. INNOVATION
47. RÉINVESTISSEMENT DANS LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS RÉGIONALES – RÉSEAU UQ
48. SOINS DANS LES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS
49. FINANCEMENT DE PARTIS POLITIQUES

50. RÉSOLUTION SUR LA PLANTATION D'ARBRES
51. PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
52. CRÉATION D'EMPLOIS STRUCTURANTS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
53. NOUVELLES ÉCOLES
54. RELEVÉ ENTREPRENEURIALE
55. PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)
56. RÉSOLUTION SUR LES QUOTAS DE CONTRAVENTIONS
57. TRANSPORT EN COMMUN DANS L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
58. ACTUALISER LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT AFIN QUE L'OUTAOUAIS PUISSE RENFORCER SON RÔLE DE PORTE D'ENTRÉE ET DEVENIR UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE CHOIX
59. INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT
60. ÉDUCATION
61. PROBLÉMATIQUES EN PROVENANCE DU RÉSEAU COLLÉGIAL
62. PROLONGEMENT DE LA VOIE RÉSERVÉE SUR L'AUTOROUTE 15 NORD
63. L'IMMIGRATION
64. POUR DES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES DANS LES 1104 MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC EN 2017
65. AJOUT D'UN COURS D'ÉDUCATION EN ÉCONOMIE DANS LE PROGRAMME DE FORMATION DU 2E CYCLE DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DES ÉCOLES QUÉBÉCOISES
66. RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR MANUFACTURIER DU QUARTIER CHABANEL
67. FRÉQUENTATION DE LA MATERNELLE
68. DESSERTE DU FAUBOURG BOISBRIAND PAR LA LIGNE SAINT JÉRÔME DU TRAIN DE BANLIEUE
69. L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE
70. STATUT DE RÉGION LIMITROPHE DU PLAN NORD
71. LA CRÉATION D'UN PROJET PILOTE DE FORMATION
72. AJOUTS D'ESPACES DE STATIONNEMENT INCITATIF À PROXIMITÉ DU MÉTRO CÔTE-VERTU
73. PROPOSITION VISANT À RÉGULARISER LA SITUATION DES ENSEIGNANTS NON LÉGALEMENT QUALIFIÉS
74. CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

75. MISE EN PLACE D'UN FONDS SPÉCIAL POUR LE FINANCEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

76. PROTÉGEONS LES 114 PETITS LACS DE MOINS DE 4 KM2 SERVANT DE RÉSERVOIRS MUNICIPAUX
EN EAU POTABLE

77. LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

78. AGRANDISSEMENT DU CAMPUS DE L'UQO

79. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

80. TRANSPORT À LA SORTIE DE L'ÎLE BIZARD

81. RESOLUTION VISANT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

1 • Doter le Québec d'une politique agroalimentaire globale

- ATTENDU QUE l'agriculture constitue un secteur clé de l'économie du Québec, qui génère actuellement 500 000 emplois au Québec, dont 120 000 au niveau de la production et de la transformation ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire pour le Québec de se doter d'une politique globale visant à encadrer les activités du secteur agroalimentaire ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de réviser les pratiques de culture en tenant compte de l'environnement et des saines habitudes de vie des Québécois ;
- ATTENDU QU' il est important de bénéficier d'une saine alimentation et d'un contrôle accru de la qualité des aliments consommés ;
- ATTENDU QUE les changements climatiques ont un impact sur la production agroalimentaire globale ;
- ATTENDU QUE les marchés évoluent tant au niveau local que national et international ;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'arrimer les capacités énergétiques du Québec aux besoins des producteurs agricoles ;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de tous les Québécois d'éviter que des spéculateurs prennent possession de nos terres.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec adopte une politique agroalimentaire visant à :
 - a. Favoriser la création d'emplois liés à la production agroalimentaire ;
 - b. Maximiser l'occupation et l'exploitation du territoire agricole du Québec au bénéfice des producteurs et des consommateurs québécois ;
 - c. Faciliter les pratiques agricoles des producteurs du Québec ;
 - d. Améliorer la qualité de l'alimentation des Québécois ;
 - e. Permettre l'établissement d'une balance commerciale favorable au Québec en matière de commerce international ;
 - f. Soutenir activement les producteurs agricoles grâce à des programmes de soutien financier ou d'accessibilité à des tarifs préférentiels d'électricité ;
 - g. Favoriser l'acquisition des terres par des propriétaires exploitants.
2. Le gouvernement du Québec mandate le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour mettre sur pied un groupe de travail regroupant des représentants des ministères et des partenaires concernés par l'élaboration de la politique agroalimentaire du Québec conformément aux objectifs énoncés et en continuant les discussions déjà entamées à cet effet avec le palier fédéral et les autres provinces.

Commissions politiques régionales de Montérégie Est, Ouest et Centre

2 • L'IMPLANTATION D'INTERNET HAUTE VITESSE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS, PARTICULIÈREMENT EN MILIEU RURAL

- ATTENDU QUE l'inaccessibilité à Internet en milieu rural devient une cause de dévitalisation économique pour nos régions en forçant certaines entreprises à délaisser les milieux ruraux faute d'accès au réseau ;
- ATTENDU QU' internet est accessible par satellite à 99 % de la population du Québec, mais que la lenteur du service ainsi que sa perturbation facile par des éléments environnementaux nuisent cependant à sa fiabilité ;
- ATTENDU QUE l'utilisation d'Internet génère, à grande échelle, des bénéfices économiques (ex. : télétravail, gestion à distance des finances personnelles, réduction des frais postaux, etc.) et environnementaux (économie de papier, réduction de l'empreinte environnementale de certains citoyens en limitant les besoins de déplacement, etc.) ;
- ATTENDU QU' internet et les télécommunications permettent aux régions rurales de diversifier leur économie grâce au numérique et sans la nécessité de se rapprocher des grands centres urbains ;
- ATTENDU QUE nos institutions utilisent de plus en plus Internet (éducation, santé, administration, etc.), il est donc primordial d'en étendre l'accès à l'ensemble du territoire occupé.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. la couverture des réseaux Internet haute vitesse et de télécommunications de l'ensemble du territoire québécois devienne une priorité économique du gouvernement ;
2. les restrictions légales qui limitent grandement le champ d'intervention des municipalités rurales visant le développement de l'accès Internet dans leurs communautés soient allégées ;
3. les citoyens des milieux ruraux aient un accès à Internet à des prix comparables à ceux offerts aux citoyens des centres urbains ;
4. le gouvernement du Québec légifère afin d'obliger les fournisseurs d'accès à Internet et les compagnies de télécommunications à envoyer des messages d'alerte à leurs clients avant de leur imputer des frais supplémentaires non inclus dans leur forfait régulier.

Commission politique régionale des Laurentides

3 • L'IMMIGRATION, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE RAJEUNISSEMENT DES RÉGIONS DU QUÉBEC

- ATTENDU QU' on observe un vieillissement de la population et une stagnation de la croissance économique encore plus prononcés en région que dans les grands centres urbains du Québec ;
- ATTENDU QUE les immigrants qui viennent au Québec s'installent surtout dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) et plus souvent à l'intérieur de communautés culturelles plus ou moins structurées ;
- ATTENDU QU' en 2011, 86,8 % des immigrants du Québec vivaient dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) ;
- ATTENDU QUE par rapport à celles des années précédentes, la Grille synthèse des facteurs et critères applicables à la sélection des immigrants (travailleurs qualifiés) qui a été revue et modifiée le 5 août 2015 encourage encore plus la concentration des immigrants dans la RMM en augmentant les points attribués aux immigrants ayant une offre d'emploi validée dans la RMM, au détriment de ceux ayant une offre d'emploi validée à l'extérieur de Montréal ;
- ATTENDU QUE vivre au sein de communautés culturelles plus ou moins structurées retarde voire diminue la capacité des nouveaux venus à s'intégrer dans la communauté québécoise ;
- ATTENDU QU' on s'intègre plus vite en région qu'à Montréal ;
- ATTENDU QUE par rapport à la population née au Canada, les immigrants qui vivent à Montréal ont plus de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail que les immigrants qui vivent dans les deux autres grands centres métropolitains du Canada.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec fasse de l'immigration un outil de développement économique et de rajeunissement des régions du Québec en favorisant fortement et en accélérant la régionalisation de l'immigration, et en incitant les immigrants à aller en région, en soutenant financièrement les initiatives de création d'emplois par le parrainage des nouveaux venus à travers un financement lié spécifiquement à la personne qui immigre au Québec et s'installe en région ;
2. Le gouvernement du Québec entreprenne une sensibilisation de grande envergure avec des actions très concrètes et une campagne de publicité pour informer la population québécoise, surtout en région, sur les avantages de l'immigration pour la prospérité économique, sociale et culturelle du Québec et ses régions.

Commission des communautés culturelles

4 • ALLOCATION MENSUELLE AUX AÎNÉS POUR DEMEURER DANS LEURS RÉSIDENCES

- ATTENDU QUE la grande majorité des aînés désirent demeurer à leur domicile le plus longtemps possible ;
- ATTENDU QUE demeurer à domicile est de plus en plus dispendieux vu l'augmentation des loyers, taxes municipales et scolaires, assurances, électricité et chauffage, etc., tout en sachant que les revenus des retraités sont plutôt fixes ;
- ATTENDU QUE le nombre de places dans les résidences pour personnes âgées autonomes est limité et que de demeurer à domicile est la solution qui coûte le moins cher au gouvernement, donc, la solution qui devrait être privilégiée ;
- ATTENDU QUE les aînés qui demeurent dans des résidences pour personnes âgées autonomes reçoivent des crédits d'impôt pour maintien à domicile pour couvrir le coût du loyer, des repas, de la buanderie et de l'entretien ménager, pouvant atteindre 45 % seulement pour ces frais fixes de base, et cela, peu importe leurs avoirs et que le crédit est réduit de 3 % du revenu excédant 55 905 \$ en 2015 ;
- ATTENDU QUE dans le calcul de l'allocation pour un logement, on tient compte des coûts de logements des propriétaires, tels taxes, assurances, électricité et chauffage, ce qui n'est pas le cas pour le crédit d'impôt pour maintien à domicile si on est propriétaire de notre résidence ;
- ATTENDU QUE dans les CHSLD, on fait payer les résidents en fonction de leurs revenus et de leurs avoirs, alors que ce n'est pas le cas pour le calcul du crédit d'impôt pour maintien à domicile pour ceux dont le revenu est inférieur à 55 905 \$ en 2015 ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. atténue les inégalités fiscales entre le choix des aînés de demeurer dans une résidence privée pour aînés ou de demeurer à leur domicile, en accordant aux personnes âgées de 70 ans et plus demeurant à leur domicile une allocation mensuelle, sous forme de versements anticipés de crédit d'impôt pour maintien à domicile, couvrant un pourcentage des coûts de logement, comme les taxes, assurances, électricité et chauffage, buanderie et entretien ménager, afin qu'ils puissent demeurer dans leur maison le plus longtemps possible ;
2. réalise cette mesure à coûts nuls en diminuant le crédit d'impôt pour maintien à domicile d'un pourcentage des revenus excédant le seuil d'éligibilité et d'un pourcentage des avoirs excédant le seuil d'éligibilité, excluant la valeur de la maison jusqu'à un certain seuil.

Commission des aînés

5 • SUIVI SYSTÉMATIQUE DES RÉOLUTIONS

- ATTENDU QUE les propositions des membres, pour qu'elles puissent aboutir en résolutions, passent par un processus rigoureux et provoquent souvent des débats de fond qui permettent de faire avancer la démocratie en général et les idées et les positions de notre parti en particulier ;
- ATTENDU QUE les membres du parti sont des bénévoles qui offrent de leur temps et s'impliquent car ils croient en leur capacité et en leur devoir de changer les choses, et de construire le Québec des générations futures ;
- ATTENDU QUE dans son livre *La Politique dans la peau* (2015), John Parisella rappelle cette citation importante de Robert Bourassa quant au rôle primordial des militants :
- « un parti politique n'existe que par la participation la plus entière de ses militants à la prise de décisions du parti et à l'élaboration de ses grandes politiques. » (page 336) ;
- ATTENDU QUE selon l'article 69 de la Constitution du Parti, la Commission politique a pour mandat d'assurer le suivi des résolutions de même que le suivi des engagements électoraux.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. le Parti libéral réitère l'importance de faire le suivi des résolutions, en allouant les ressources nécessaires et en sensibilisant les membres de l'aile parlementaire à l'importance d'effectuer un suivi proactif des réalisations gouvernementales, lorsque celles-ci s'inspirent de résolutions à caractère politique ;
2. un représentant de la Commission politique fasse un rapport du suivi des résolutions, au moins une fois l'an, au Conseil général ou au Congrès des membres.

Commission politique régionale de Laval

6 • AMÉLIORATION DU PLAN D'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

- ATTENDU QUE sous le thème « Propulser le Québec par l'électricité », le plan libéral repose sur trois piliers (favoriser les transports électriques, développer la filière industrielle et créer un environnement favorable pour les automobilistes) et qu'ainsi, le gouvernement du Québec vise l'ajout d'ici cinq ans de 100 000 nouveaux véhicules électriques et hybrides rechargeables sur les routes du Québec ;
- ATTENDU QUE pour encourager les automobilistes à opter pour ce type de véhicule, le ministère des Transports installera 785 bornes de recharge publiques sur le réseau, dont au moins une soixantaine de bornes de recharge rapide ;
- ATTENDU QUE le gouvernement invitera aussi les employeurs à implanter des bornes de recharge près des lieux de travail ;
- ATTENDU QUE comme l'avait annoncé le gouvernement libéral de Jean Charest, le gouvernement Couillard maintient jusqu'à la fin de 2016 le rabais à l'achat d'un véhicule électrique, jusqu'à concurrence de 8 000 \$;
- ATTENDU QUE la réduction des GES passe par la réduction de l'utilisation des véhicules à essence pour le déplacement de personnes et de matériel ;

- ATTENDU QUE les plus grands utilisateurs de ces véhicules sont les organismes de transport en commun, les taxis, les livreurs, les travailleurs itinérants, etc. ;
- ATTENDU QUE les véhicules hybrides et électriques peuvent contribuer à réduire l'augmentation des GES ;
- ATTENDU QUE le coût d'acquisition d'un véhicule à essence est inférieur à celui d'un véhicule hybride essence-gaz naturel ou encore essence-électricité, et bien moindre encore que celui d'un véhicule électrique ;
- ATTENDU QU' en 2008, au Québec, seul l'achat d'un véhicule hybride d'une valeur d'environ 40 000 \$ pouvait donner droit à une subvention de 2 000 \$, pour un coût d'acquisition de 38 000 \$;
- ATTENDU QU' en acquérant un permis de taxi valant quelque 150 000 \$, et souvent acquis à la suite d'un prêt hypothécaire, le chauffeur taxi ne peut se permettre l'achat d'un véhicule de travail d'une valeur excédant 12 000 \$ pour que son travail soit financièrement rentable, et ce, d'autant plus qu'un tel achat est nécessaire aux trois (3) ans en raison de l'utilisation 24 heures/24 du véhicule et des distances parcourues, comprises entre 300 et 500 km par jour.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec révisé le Plan d'électrification des transports actuel afin d'adapter l'aide gouvernementale aux clientèles suivantes en considérant leur environnement d'affaires :

- Les coopératives de taxis et les propriétaires membres de coopératives de taxis y étant associés ;
- Les entreprises du mouvement coopératif ;
- Les organismes sans but lucratif (OSBL) ;
- Les entreprises de livraison pour leurs véhicules de livraison ;
- Les travailleurs itinérants ;
- Les nombreux bénévoles qui transportent des personnes âgées, handicapées ou ne disposant pas de véhicule pour leurs déplacements requis dans le cadre de rendez-vous, de soins médicaux ou pour les besoins courants de la vie (achats de vêtements, épicerie, loisirs, pharmacie, etc.) ;
- Les entreprises de livraison, qui doivent également bénéficier de conditions favorables à cet effet pour des motifs environnementaux évidents.

Commission politique régionale de Québec

7 • UN MODE DE FINANCEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ADAPTÉ AUX RÉALITÉS RÉGIONALES

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec veut revoir et uniformiser le mode de financement des établissements du réseau de la santé sur la base des activités médicales ;
- ATTENDU QUE la dispersion des populations de l'Abitibi-Témiscamingue exige la présence de points de services secondaires pour offrir des soins de santé de proximité (urgence 24 h/24, 7 jr/7, anesthésie, bloc opératoire), de même qu'elle exige du temps et des frais de déplacement pour rendre lesdits services à la population ;
- ATTENDU QUE l'Abitibi-Témiscamingue est éloignée des grands centres et que les usagers doivent se déplacer sur une distance de plus de 600 km si le service n'est pas offert en région ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de maintenir en région des services en continu et des spécialités malgré un faible volume de demandes et la non utilisation de ces services au maximum ;
- ATTENDU QUE le mode de financement par activité, qui ne tient pas compte des réalités géographiques ou de la population, pourrait pénaliser le CISSS-AT et l'amener à faire des choix qui sont contraires à la notion de service de proximité visant à offrir en région l'accès à des soins spécialisés ;
- ATTENDU QUE la gravité de l'état de santé d'un patient fait varier, pour une même activité médicale, la quantité des soins requis ;
- ATTENDU QUE certaines clientèles desservies par le CISSS-AT, notamment celles issues des communautés autochtones, présentent un état de santé dont les pathologies plus sévères font déjà pression sur les dépenses des établissements de santé.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec propose un mode de financement en fonction de l'activité qui prend en compte les charges et contraintes liées à l'éloignement, à la dispersion et à l'état de santé de la population.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue, association libérale d'Ungava

8 • ÉCONOMIE DE PARTAGE

Le monde entier assiste présentement à l'émergence d'un phénomène irréversible auquel concourent notamment les nouvelles technologies. En effet, nous assistons à une résurgence de l'économie de partage qui peut prendre plusieurs formes, monétaires ou non : revente, don, troc, location, emprunt, etc. Bien que ces pratiques existent depuis très longtemps, elles sont dorénavant facilitées par des outils technologiques permettant de connecter l'offre à la demande, et ce, dans un rayon le plus court possible. En plus de maximiser le pouvoir d'achat des consommateurs et de multiplier leurs choix, l'économie de partage est une solution efficace à la surconsommation. En effet, les biens « partageables » représentent environ un quart des dépenses des ménages, un tiers de leurs déchets et sont surtout des vêtements et des véhicules. De plus, les usines fonctionnent en moyenne à seulement 80 % de leur efficacité, environ un quart des camions de marchandises circulent vides et près d'un bureau sur deux, dans les organismes publics et privés, est inoccupé.

Ainsi, les initiatives de covoiturage ou d'autopartage et de don ou d'échange de vêtements répondent directement à cette problématique. Il existe par ailleurs une multitude de modèles d'économie de partage, qu'il s'agisse de location de logements, de partage d'outils, de financement participatif ou de tout autre partage de biens ou de services. En outre, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans qui sont les plus grands utilisateurs de ces ressources de plus en plus variées. Les plateformes permettant l'économie de partage incluent notamment Uber, Airbnb, AmigoExpress, Sidecar, Hailo, CanadaStays, ou encore Homelidays.

Dans le cas de l'industrie du taxi, il existe une problématique plus préoccupante en raison du système de licence sur lesquelles comptent plusieurs chauffeurs. Or, selon la Commission-Jeunesse, le problème est plus profond et se trouve notamment dans la place que le Québec donne à ses immigrants qualifiés. Elle croit qu'ils sont bien peu nombreux ceux qui, muni d'un diplôme universitaire, viennent au Québec en rêvant de devenir chauffeur de taxi. Ce métier fini trop souvent par s'imposer en raison de freins organisationnels ou encore structurels qui dépasse la seule question des licences. Ce sont à ces freins que nous croyons qu'il faut s'attaquer, non pas à l'émergence de nouveaux modèles d'économie.

Bâtissons ensemble, un Québec à la hauteur de nos ambitions en encourageant l'économie du partage.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

1. Collaborer avec les principaux joueurs de l'économie du partage pour rechercher des solutions législatives et réglementaires visant à encadrer et à permettre ces nouvelles pratiques ;
2. Élaborer un cadre législatif et réglementaire qui prend en compte et qui s'inscrit dans la logique des nouveaux modèles d'affaires des acteurs de l'économie du partage et collaborative ;
3. Encadrer les différents modèles d'économie de partage en considérant davantage les gains de productivité et les bénéfices environnementaux ;
4. Favoriser des solutions qui répondent directement aux besoins des citoyens en remettant en question les normes établies, si nécessaire ;
5. Élaborer un modèle qui permette de minimiser les conséquences de la transition sur les travailleuses et travailleurs touchés, comme par exemple la mise sur pied d'un Fonds de transition et la mise en place d'un revenu minimum garanti.

Commission-Jeunesse

9 • TRANSPORT, DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

- ATTENDU QU' il existe un Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), négocié par 82 municipalités ;
- ATTENDU QUE Montréal est l'une des trois villes ayant le taux d'utilisation du transport en commun le plus haut en Amérique du Nord ;
- ATTENDU QUE Montréal a une densité de concentration de véhicules générant une pollution atmosphérique supérieure à la moyenne ;
- ATTENDU QUE les polluants atmosphériques autres que les GES, tels que les « NOx » (oxydes d'azote) et les particules fines, sont reconnus comme une cause de cancer, de problèmes respiratoires, d'allergies et d'asthme, autant chez les adultes que chez les enfants et les personnes âgées ;
- ATTENDU QUE les autobus électriques ne seront pas prêts, au plus tôt, avant plus d'une décennie ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de développer des incitatifs à la réalisation et à l'atteinte des objectifs du PMAD ;
- ATTENDU QUE la subvention actuelle du gouvernement provincial pour les autobus de transport en commun équivaut à environ 50 % du coût d'un autobus ;
- ATTENDU QU' il est primordial de respecter l'esprit du PMAD par égard envers la Communauté métropolitaine de Montréal, ce dernier ayant été adopté dans le cadre d'une loi votée par le PLQ.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

La subvention pour les autobus du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal soit augmentée à 80 % dans la mesure où :

1. Les objectifs de densification du territoire sont atteints sur une base triennale ;
2. La capacité d'accueil des autobus est augmentée à 100 personnes par autobus et à 150 personnes pour un autobus articulé ;
3. Les autobus sont hybrides et conformes aux dernières normes en matière d'émissions de GES, de « NOx » et de particules fines, et ce, dans l'attente du développement de la recherche ;
4. L'acquisition d'autobus fonctionnant au biodiesel est dorénavant interdite et où aucune subvention n'est accordée à l'acquisition, le cas échéant, d'un autobus au biodiesel.

Commissions politiques régionales de Montréal Est, Centre et Ouest

10 • DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS RURALES

- ATTENDU QUE plusieurs régions rurales du Québec s'appauvrissent et se dévitalisent progressivement ;
- ATTENDU QUE ces phénomènes s'observent entre autres dans les MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau qui sont parmi les plus pauvres au Québec ;
- ATTENDU QUE la réorganisation des services gouvernementaux en matière de santé et de concertation régionale a eu des conséquences économiques négatives dans plusieurs régions rurales ;
- ATTENDU QUE les municipalités rurales ont souvent des moyens financiers limités pour répondre adéquatement aux besoins des populations habitant sur ces territoires.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec s'assure d'offrir et de maintenir en région des services de proximité de qualité en santé, en éducation, en protection civile, en soutien à l'entrepreneuriat, en mise en valeur des ressources naturelles, en infrastructures, en tourisme, etc. ;
2. Le gouvernement du Québec considère de déconcentrer vers les régions rurales certains services gouvernementaux ou certains centres de recherche, en particulier en matière de ressources naturelles et d'agroalimentaire, dans la mesure où une telle déconcentration permettrait de rapprocher lesdits services des populations qu'ils desservent et de les offrir de manière plus efficace.

Commission politique régionale de l'Outaouais

11 • UNE MEILLEURE PARTICIPATION ET UNE INCLUSION DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS ISSUS DE L'IMMIGRATION

- ATTENDU QUE la responsabilité de faciliter l'accès à l'emploi relève de plusieurs ministères, dont ceux de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ou encore du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour quelques programmes tels que le PRIIME, ou celui de la Justice, pour l'application de la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics ;
- ATTENDU QUE les parties prenantes s'accordent sur les difficultés récurrentes éprouvées par les Québécois issus de l'immigration pour intégrer le marché du travail, et pour l'intégrer dans des emplois à la hauteur de leurs compétences ;
- ATTENDU QUE les données colligées par l'Institut de la statistique du Québec confirment ces difficultés d'accès à l'emploi des Québécois issus de l'immigration, chez lesquels on note un taux de chômage global de 10,7 %, et de 18 % dans le cas des immigrants arrivés depuis 5 ans ou moins ;
- ATTENDU QUE les résultats du « testing » réalisé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans la grande région de Montréal démontrent qu'il existe une discrimination à l'embauche, tant pour les postes qualifiés que pour les postes non qualifiés, un candidat immigrant ayant 1,64 fois moins de chances d'être convoqué en entrevue ;
- ATTENDU QUE le site Recherche économique RBC note, au Québec, un écart moyen de 21 000 \$ entre le salaire moyen des immigrants occupant un emploi à temps plein et le salaire des non immigrants, et un écart salarial de 37 200 \$ dans le cas des immigrants arrivés depuis 5 ans ou moins ;
- ATTENDU QUE le gouvernement a créé en 2015 le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences, comité qui a examiné la question de la reconnaissance des diplômes à l'étranger ;
- ATTENDU QUE le Comité ministériel se verra attribuer un budget en 2016 ;
- ATTENDU QUE l'accès à l'emploi des Québécois issus de l'immigration est la meilleure manière de concrétiser l'intégration des femmes et des hommes dans la société québécoise, et que cet accès contribue également à la dignité de la personne, à sa santé mentale, à la stabilité de sa famille et par le fait même à l'essor de tout le Québec ;
- ATTENDU QUE le premier ministre a exprimé la volonté que la mise en œuvre de la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion se fasse de manière responsable, cohérente et efficace, en assurant « un suivi serré qui s'appuie sur une connaissance précise de la situation et de son évolution, ainsi que sur un cadre d'évaluation permettant de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions tout en veillant à la protection des personnes en situation de vulnérabilité ».

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec formalise le mandat accordé au Comité interministériel en transformant ce dernier en Secrétariat de la diversité et de l'inclusion ;
2. Le mandat du nouveau Secrétariat de la diversité et de l'inclusion englobe également les cas de discrimination à l'embauche vécues par les Québécois nés au Québec de parents nés à l'étranger ;
3. Le mandat du nouveau Secrétariat de la diversité et de l'inclusion s'inspire des autres secrétariats, de manière à assurer la cohérence et la coordination des divers programmes gouvernementaux, qu'il soutienne et promeuve les actions porteuses des parties prenantes et des partenaires, et qu'il établisse des objectifs et en fasse un compte rendu. Ce nouveau secrétariat se ferait à même les ressources et le mandat liés à la diversité et l'inclusion récupérés du Ministère de l'immigration et la diversité et l'inclusion.

Commission des communautés culturelles

12 • L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS ET L'INNOVATION

- ATTENDU QUE les besoins en personnel compétent des entreprises manufacturières évoluent plus rapidement que l'offre de formation professionnelle et technologique ;
- ATTENDU QUE certaines régions du Québec n'ont pas encore de services d'enseignement universitaire et que le réseau des cégeps est bien établi sur l'ensemble du territoire ;
- ATTENDU QUE la mondialisation de l'économie bouleverse la chaîne de valeur manufacturière, générant de nouvelles possibilités de sous-traitance ;
- ATTENDU QUE l'accès à la recherche et à l'innovation technologique est une condition essentielle à la croissance des PME qui constituent la charpente des économies régionales ;
- ATTENDU QUE les paliers municipaux sont ceux dont la réglementation touche directement les projets.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le gouvernement du Québec mette à jour ses politiques et programmes de développement économique régional en :
1. Consolidant l'enseignement supérieur dans les régions périphériques ;
 2. Accordant aux municipalités plus de latitude pour faciliter la productivité des PME ;
 3. Misant sur les réseaux organiques déjà constitués (chambres de commerce, associations de parcs scientifiques, Réseau Trans-tech, créneaux ACCORD, etc.) pour rejoindre et accompagner les entrepreneurs innovants du Québec.

Commission politique régionale de Chaudière-Appalaches

13 • PROCESSUS D'INVESTITURE PRÉVISIBLE ET ACCESSIBLE AFIN DE FAVORISER LA PARTICIPATION DE NOS MEMBRES AU PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATS OFFICIELS DU PARTI AUX ÉLECTIONS

- ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a pour valeur la démocratie ;
- ATTENDU QUE les élections générales ont maintenant lieu à date fixe lorsqu'il y a une majorité à l'Assemblée nationale ;
- ATTENDU QUE chacun des membres du PLQ devrait avoir le droit, sauf exception, de présenter sa candidature pour être investi en tant que candidat du parti en vue des élections s'il remplit les conditions préalables ;
- ATTENDU QUE l'article R-106 alinéa 2 du Règlement général actuel du PLQ prévoit que le chef du parti a le pouvoir discrétionnaire de nommer les candidats officiels du parti dans les circonscriptions dont le nombre de membres est inférieur à 3 % du nombre total d'électeurs de la circonscription électorale, soit en moyenne lorsqu'une association de comté compte moins de 1443 membres ;
- ATTENDU QUE la réalité militante moderne fait en sorte que le seuil énoncé à l'article R-106 alinéa 2 n'est pas atteint dans une vaste majorité d'associations de comté ;
- ATTENDU QUE la capacité d'investir un membre comme candidat à une élection est une prérogative qui devrait appartenir aux membres du PLQ sauf lorsque des impératifs de stratégie politique exigent la mise en place d'exceptions prévisibles ;
- ATTENDU QUE les courses à l'investiture permettent de renouveler la base militante du parti ;
- ATTENDU QUE les courses à l'investiture permettent de soulever des idées politiques venant de la base militante ;
- ATTENDU QUE le PLQ a besoin de renouveler et de renforcer sa base militante ;
- ATTENDU QUE la présence de candidats sur le terrain dans les circonscriptions sans député libéral pendant une période prolongée permet d'accroître leur notoriété et leurs chances d'être élus ;
- ATTENDU QUE des règles prévisibles pour une course à l'investiture permettent d'éviter des conflits entre les membres ;
- ATTENDU QUE les règlements généraux de notre parti doivent être modifiés par le Conseil exécutif sous réserve de leur ratification par le Conseil général pour demeurer en vigueur.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. le Conseil exécutif du Parti libéral du Québec soit mandaté pour adopter un projet d'amendement au Règlement général concernant le processus de choix d'un candidat officiel en vue de sa ratification au prochain Conseil général ;
2. le projet d'amendement énoncé au paragraphe 1 de la présente résolution des articles concernant le processus de choix d'un candidat officiel dans un contexte d'élections à date fixe fasse en sorte que :
 - a. le chef du parti puisse désigner jusqu'à dix circonscriptions où il a le pouvoir d'effectuer une nomination à sa discrétion,
 - b. toute circonscription électorale fasse l'objet d'une assemblée d'investiture sauf si elle a été désignée pour effectuer une nomination à la discrétion du chef du parti,
 - c. le chef justifie devant le Conseil de direction le choix des circonscriptions où il aura le pouvoir d'effectuer une nomination à sa discrétion,
 - d. l'ensemble des circonscriptions, excluant les circonscriptions désignées pour effectuer une nomination à la discrétion du chef du parti, aient tenu leur assemblée d'investiture au moins 90 jours avant la date de l'élection,
 - e. les règles encadrant la période et les conditions de mise en candidature d'un aspirant candidat soient prévisibles et identiques pour l'ensemble des circonscriptions et que celles-ci soient affichées sur le site Web du parti,
 - f. toute candidature rejetée pour une condition extraordinaire reçoive une justification écrite et publique sur le site Web du parti,
 - g. un comité de recrutement soit mis sur pied afin de susciter des candidatures provenant de groupes de la population sous-représentés à l'Assemblée nationale tel les femmes, les personnes issues de la diversité culturelle et les jeunes ;
3. le projet d'amendement énoncé au paragraphe 1 de la présente résolution des articles s'inspire de l'esprit du paragraphe 2 de la présente résolution afin d'édicter les règles encadrant le processus de choix d'un candidat officiel dans un contexte de :
 - a. élections partielles,
 - b. élections générales n'ayant pas lieu à date fixe ;
4. le président du parti rende rapport de l'application de cet amendement au Règlement général au premier Conseil général suivant chaque élection générale.

Commission politique régionale des Laurentides

14 • COMMERCE ÉLECTRONIQUE

- ATTENDU QUE le commerce en ligne s'accroît rapidement ;
- ATTENDU QUE les entreprises québécoises devraient profiter davantage de cet essor ;
- ATTENDU QUE le commerce en ligne représente, selon les études, un manque à gagner de plusieurs centaines de millions de dollars pour les détaillants québécois ;
- ATTENDU QUE le développement du commerce en ligne permettrait notamment d'améliorer la croissance des entreprises québécoises, ouvrirait de nouveaux marchés, favoriserait les exportations, encouragerait le démarrage de petites et moyennes entreprises, et générerait des revenus additionnels pour les coffres de l'État ;
- ATTENDU QU' un meilleur contrôle du commerce en ligne pourrait signifier un accroissement substantiel du produit intérieur brut québécois.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec recommande l'adoption rapide d'une stratégie nationale axée sur le développement et le contrôle du commerce en ligne.

Commission politique régionale de Québec

15 • GOUVERNANCE DE MONTRÉAL

- ATTENDU QUE Montréal est dans l'attente de la confirmation de son statut de Métropole ;
- ATTENDU QU' il est légitime d'accorder spécifiquement de nouveaux pouvoirs à Montréal à titre de Métropole ;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de Montréal que le projet de loi ne soit pas dicté par une administration municipale ;
- ATTENDU QU' il est urgent de donner à Montréal les moyens lui permettant de se développer et de se maintenir au niveau d'une métropole ;
- ATTENDU QUE Montréal affrontera sous peu des obstacles d'une envergure inégalée en gestion de transport, suite au projet Turcot ;
- ATTENDU QUE Montréal fêtera son 375^e anniversaire en 2017.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement libéral du Québec s'assure du dépôt d'un projet de loi garantissant le statut de Métropole de Montréal et l'octroi de nouveaux pouvoirs tant économiques que municipaux, et au plus tard à l'automne 2016 ;
2. Le gouvernement libéral du Québec s'assure que ce projet de loi soit dûment adopté avant la fin de l'année 2016 et en prenne l'engagement ferme.

Commissions politiques régionales de Montréal Est, Centre et Ouest

16 • DIVULGATION DE DONNÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ

- ATTENDU QUE les chercheurs du domaine de la santé ont difficilement accès aux bases de données de la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) qui concernent les services de santé, et ce, bien que la législation québécoise contienne des dispositions donnant accès à ces données à des fins de recherche ;
- ATTENDU QU' un meilleur accès à ces données permettrait d'obtenir une meilleure connaissance du système de santé, de mieux comprendre les enjeux sociétaux et de prendre de meilleures décisions en matière de politiques publiques ;
- ATTENDU QUE la recherche a une valeur sociale en ce qu'elle contribue au bien public, à la santé et au bien être de la population, et au développement économique ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire, dans l'intérêt du public, de maintenir un équilibre entre la protection des renseignements personnels et le besoin de faire avancer les connaissances ;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé dans une procédure en vue de moderniser la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, notamment par le biais d'une divulgation plus large et proactive de données et de renseignements qui sont d'intérêt public.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le mandat de la RAMQ soit clarifié afin que celle-ci :

1. Ait le mandat de dresser et rendre accessible un répertoire des données qu'elle détient ;
2. Soit autorisée à rendre accessible au public, et en particulier aux chercheurs et aux médias, dans des délais raisonnables, les données qu'elle détient, tout en préservant la confidentialité des données personnelles des patients et des médecins ;
3. Soit dotée des ressources nécessaires pour accomplir son mandat.

Commission politique régionale de l'Outaouais

17 • FACILITER LES MAISONS DE TYPE BI-GÉNÉRATION

- ATTENDU QUE le nombre de personnes de plus de 70 ans dans la population augmentera au cours des 10 prochaines années ;
- ATTENDU QUE l'offre des résidences pour personnes âgées ne pourra répondre à ce besoin grandissant ;
- ATTENDU QUE les types de logement pour personnes âgées sont limités, plus dispendieux et isolent les personnes âgées du reste de la population ;
- ATTENDU QUE des études universitaires, gouvernementales et des expériences ponctuelles ont démontré les avantages majeurs et significatifs pour les aînés et leur famille de vivre dans une résidence de type bi-générationnel ;
- ATTENDU QUE les règles d'urbanisme dans la majorité des municipalités au n'encouragent pas ce mode de cohabitation.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec adopte une orientation en aménagement urbain qui obligera les municipalités à permettre et à faciliter la construction de maisons familiales de type bi-génération, de telle sorte que :

1. La superficie habitable d'une maison de type bi-génération ne comporte aucune restriction, sauf celles relatives aux normes limitant les distances entre les résidences voisines ainsi que celles relatives à la surface de construction permise sur un terrain ;
2. Chaque maison de type bi-génération soit réservée à des membres d'une même famille ;
3. La maison de type bi-génération doit avoir une seule adresse postale et un seul compteur électrique.

Commissions politiques régionales de Montérégie Est, association libérale de Montarville

18 • FAVORISER LA PLACE DES JEUNES DANS LES LIEUX DÉCISIONNELS ET CONSULTATIFS

- ATTENDU QUE dans le cadre des démarches de consultation entreprises par le gouvernement du Québec afin de renouveler sa Politique jeunesse (Destination 2030), les chambres de commerce du Québec s'intéressent grandement au rôle que la jeunesse peut jouer dans la gouvernance des lieux décisionnels et consultatifs.
- ATTENDU QUE la présence de cette jeunesse dans les instances publiques ou privées constitue un élément clef pour favoriser une transition efficace entre les générations qui se succèdent à la tête de nos institutions et organismes, et qu'elle représente en grande partie la relève entrepreneuriale de demain ;
- ATTENDU QUE par contre, le constat actuel quant à la représentativité des jeunes dans les lieux décisionnels nous force à agir (selon les chiffres obtenus, la présence des jeunes dans les lieux décisionnels n'a pas connu de progression significative dans les principales organisations depuis 2007. Plusieurs institutions publiques connaissent présentement une baisse constante de la représentativité des jeunes au sein de leur conseil d'administration. Alors que la présence des jeunes dans les lieux décisionnels se situe entre 0,3 % et 23,5 %, nous constatons qu'elle n'est pas proportionnelle au poids démographique des 18-35 ans, qui se situe à 29 %. Une situation qui risque de s'accroître avec la décroissance de la population active annoncée) ;
- ATTENDU QUE bien que beaucoup de jeunes participent à la vie démocratique, peu de mécanismes sont mis en place pour leur assurer une plus grande place dans les lieux décisionnels ; que dans certains cas, nous constatons une forte résistance de la génération au pouvoir (baby-boomers) à faire une place aux nouvelles générations ; que si aucune mesure n'est instaurée au cours des prochaines années, nous risquons d'assister à un déclin de la participation des jeunes dans nos instances, et de nous priver par le fait même d'une relève efficace et bien préparée.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec mette en place des mesures concrètes pour augmenter la présence des jeunes dans les lieux décisionnels publics et parapublics à travers :

1. La mise en place de mesures législatives obligeant les organisations relevant du gouvernement à réserver d'office une place aux jeunes de 18 à 35 ans dans leur conseil d'administration ;
2. L'élaboration d'un programme de mentorat sur l'implication citoyenne pour faciliter la transition vers les postes de haute direction ;
3. La promotion, auprès des organisations ne relevant pas de ses compétences, de l'importance d'accorder une place aux jeunes dans leur structure de gouvernance ;
4. La révision des modèles de gouvernance pour les adapter aux besoins des nouvelles générations.

Association libérale de Roberval, Commission-Jeunesse

19 • LA DPJ ET LES FAMILLES ISSUES DE L'IMMIGRATION

- ATTENDU QUE la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) a été créée afin de protéger l'enfant ;
- ATTENDU QUE la LPJ favorise la participation des parents aux mesures de protection de leurs enfants ;
- ATTENDU QU' il y a un fossé entre la DPJ et certains parents issus de l'immigration dû à l'incompréhension de ces derniers du vrai rôle de la DPJ ;
- ATTENDU QU' un intervenant de la DPJ a déjà énormément de dossiers à sa charge ;
- ATTENDU QU' que plus de formation sur les spécificités culturelles des différentes familles issues de l'immigration serait recommandée ;
- ATTENDU QU' il est important de sortir des oppositions entre culture traditionnelle et culture moderne, et culture du pays d'origine et culture du pays d'accueil, et ce, afin de comprendre et d'analyser le fonctionnement des familles en situation de migration et celui des communautés culturelles minoritaires ;
- ATTENDU QU' il est important de parler des dynamiques familiales en transformation plutôt que de les réduire à des stéréotypes culturels.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec réévalue les procédures de l'application de la LPJ afin d'établir une relation de confiance, et non pas de méfiance, entre la DPJ et les parents québécois de toutes origines ;
2. Le gouvernement du Québec instaure une meilleure politique de communication avec les différentes familles québécoises le rôle et l'objet de la LPJ, en tenant compte des différents aspects culturels de ces familles ;
3. Le gouvernement adopte rapidement une politique axée sur la prévention de la violence familiale, du décrochage scolaire et sur le soutien à l'harmonie familiale qui est indispensable à la réussite et à l'intégration économique et sociale des immigrants ;
4. Le gouvernement du Québec forme les différents intervenants de la DPJ, en leur apportant les compétences interculturelles qui leur permettent de mieux comprendre les spécificités culturelles et ethniques des populations issues de l'immigration et de s'assurer de mieux vivre ensemble, tout en appliquant la loi, le tout, afin d'établir une meilleure relation entre les parents et la DPJ, et d'éliminer tout préjugé, mécompréhension ou stéréotype à l'encontre de ces parents, ce qui conduit à un meilleur respect de l'objet de la loi, soit la protection et l'intérêt de l'enfant ;
5. Le gouvernement du Québec, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, augmente la proportion des intervenants à la DPJ issus des différentes communautés culturelles, et ce, afin de faciliter la communication entre les différentes parties impliquées ;
6. L'expérience du Centre jeunesse de Montréal (CJM) soit évaluée et par la suite partagée avec d'autres centres jeunesse du Québec ;
7. Chaque parent impliqué dans un dossier de la DPJ, notamment les parents qui sont issus des communautés culturelles, ait la possibilité de faire appel à un intervenant externe de son choix qui comprend mieux sa réalité, tout en respectant la loi et en agissant dans le meilleur intérêt de l'enfant, en tenant compte des contraintes budgétaires.

20 • DÉSENGORGEMENT DU BOULEVARD DÉCARIE À MONTRÉAL

- ATTENDU QUE l'autoroute 40 est trop souvent congestionnée à partir du pont de L'Île-aux-Tourtes et ce, jusqu'à la Métropolitaine ;
- ATTENDU QU' il y a consensus sur la volonté de rendre plus fluide la circulation en provenance de l'ouest de l'île de Montréal ;
- ATTENDU QU' un accès fluide vers la métropole ne peut qu'être bénéfique pour le développement et la survie économique de celle-ci.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement recommande que soit ouvert le boulevard Cavendish entre Saint-Laurent et Côte-Saint-Luc afin de donner une alternative nord-sud aux automobilistes provenant de l'Ouest.

Association libérale de Nelligan

21 • L'UTILISATION DU BOIS DANS LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- ATTENDU QUE le bois est une ressource naturelle abondante au Québec ;
- ATTENDU QUE le secteur représente des milliers d'emplois dans les régions du Québec ;
- ATTENDU QU' il est primordial de trouver de nouveaux débouchés à l'utilisation de cette ressource ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. soutienne les entrepreneurs généraux qui utilisent le bois dans la construction des bâtiments, tant commerciaux que résidentiels, afin de promouvoir l'industrie du bois au Québec ;
2. incite les entreprises et les consommateurs à privilégier l'utilisation du bois et de ses produits dérivés dans leurs projets de construction et de rénovation.

Commission politique régionale du Centre-du-Québec

22 • LE TÉLÉTRAVAIL : POUR UN CHANGEMENT EN PROFONDEUR EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

- ATTENDU QU' à lui seul le transport routier représente plus de 35 % des émissions de GES du Québec ;
- ATTENDU QUE la province de Québec vise une réduction de 37,5 % de GES d'ici 2030 ;
- ATTENDU QUE l'état québécois se doit d'agir avec exemplarité et employer tous les moyens législatifs pertinents à sa disposition pour assurer que ses ministères, organismes, sociétés d'État et les villes posent des actions et soient obligés de contribuer à l'atteinte des objectifs annuels en réduction des émissions de GES ;
- ATTENDU QUE les entreprises et organismes privés devront également être mis à contribution dans l'atteinte des objectifs annuels en réduction des émissions des GES ;
- ATTENDU QUE la province de Québec est en retard sur d'autres territoires en matière de télétravail ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. le gouvernement du Québec mette en place les législations, politiques, mesures incitatives ou appuis nécessaires afin d'augmenter le développement du télétravail ;
2. le gouvernement du Québec vérifie, valide et modifie l'ensemble des lois pertinentes, les conditions entourant les impacts fiscaux et les couvertures d'assurance nécessaires afin que le télétravail soit possible et viable ;
3. les ministères, organismes de l'État, villes et sociétés d'État devront, dès 2018, atteindre des objectifs annuels réels, quantifiables et vérifiables d'employés travaillant en mode télétravail, que ce soit à temps plein ou à temps partiel ;
4. les entreprises et organismes privés devront, dès 2019, atteindre des objectifs annuels réels, quantifiables et vérifiables d'employés travaillant en mode télétravail, que ce soit à temps plein ou temps partiel ;
5. soient chiffrés, sous la forme de rapport annuel déposé au Ministère de l'Environnement, les résultats en réductions des émissions de GES liés au déploiement du télétravail dans les ministères, organismes de l'État, villes, sociétés d'État, entreprises ou organismes privés.

Commission politique régionale de Laval

23 • PREMIÈRES NATIONS ET INUITS

L'année 2015 a vu la publication des conclusions de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ébranler l'opinion publique canadienne. Les nations se partageant le territoire canadien ont encore beaucoup à faire pour briser les différentes solitudes qui les séparent.

Bien que cette question soit constitutionnellement sous juridiction fédérale, le Québec peut contribuer au processus de réconciliation. À cet égard, les propositions citées ci-dessous ne prétendent pas représenter « la » solution miracle, mais plutôt quelques étapes et gestes qui nous apparaissent essentiels dans le long chemin vers la réconciliation.

Bâtissons un Québec à la hauteur de nos ambitions en collaboration avec les peuples autochtones.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

1. Prendre en considération les recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ;
2. Adapter le cursus scolaire au primaire et au secondaire afin de mieux éduquer les élèves à la réalité des Premières Nations et des Inuits ;
3. Bonifier le soutien gouvernemental aux initiatives autochtones en ajoutant au Fonds d'initiatives autochtones un volet qui servira à soutenir financièrement les projets de développement à caractère culturel et touristique des communautés autochtones ;
4. Mettre en valeur et à bonifier dans les communautés autochtones l'offre des programmes de formation supérieure en français, en anglais, mais également dans les langues locales, en plus de faciliter l'accès aux nouvelles technologies (notamment par la formation à distance pour les communautés éloignées).

Commission-Jeunesse

24. LA MOBILITÉ DURABLE

Le gouvernement du Québec investit dans le transport en commun de façon responsable, certes, mais de façon trop conservatrice. Une grande problématique subsiste pour les milieux ruraux, de même que, par exemple, pour les banlieues ou arrondissements en périphérie d'une ville-centre. Conscients des conséquences d'une démographie à la baisse dans certaines régions, mais à la hausse dans certains arrondissements, conscients de l'importance de retenir nos jeunes dans nos régions et conscients de l'importance d'attirer les personnes actives issues de l'immigration, les militants libéraux de Richmond recommandent :

1. que le gouvernement aide davantage les milieux ruraux à développer un système de transport en commun;
2. que le gouvernement insiste sur la mobilité interrégionale;
3. que le gouvernement appuie financièrement les plus grandes villes qui ont subi des fusions afin de développer un réseau de transport en commun adéquat dans les arrondissements ainsi formés.

Association libérale de Richmond

25 • RÉSOLUTION SUR LA PROTECTION DES RIVES

- ATTENDU QUE la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été adoptée par le gouvernement du Québec sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;
- ATTENDU QUE le couvert végétal des bandes riveraines revêt une importance capitale dans la réduction de la pollution de nos lacs et de nos rivières ;
- ATTENDU QUE cette politique prévoit de préserver une bande minimale de végétation naturelle (sans labour, ni culture) de trois mètres de large le long des cours d'eau verbalisés (décret 702-2014) ;
- ATTENDU QU' il y a peu de riverains qui respectent cette politique ;
- ATTENDU QUE des mesures incitatives comme le programme Prime-Vert ont été proposées aux riverains ;
- ATTENDU QUE les cours d'eau identifiés sont contaminés, entre autres, par des activités agricoles (Source : COBAVERVS) ;
- ATTENDU QUE par exemple, 12 km² de surfaces boisées (soit 350 000 arbres) ont été supprimées dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges entre 1999 et 2009 et que le déboisement continue ;
- ATTENDU QU' il faut recréer des corridors de végétation pour assurer le développement de la faune et que ces corridors verts visent à préserver et à mettre en valeur l'intégrité des milieux naturels ;
- ATTENDU QUE le maintien de la qualité des cours d'eau sur le territoire des MRC fait partie des obligations de celles-ci.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'assure que les MRC incluent, parmi leurs responsabilités, l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;
2. Les MRC soient tenues d'élaborer un plan d'action et un échéancier de réalisation pour s'assurer que les bandes riveraines soient végétalisées par la plantation d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées.

Commission politique régionale de Montérégie-Ouest

26 • DES MESURES ÉQUITABLES DE TRANSFERT D'ENTREPRISE À UN MEMBRE DE LA FAMILLE DU PROPRIÉTAIRE OU À UN EMPLOYÉ DE L'ENTREPRISE

- ATTENDU QUE selon une étude de la Fondation de l'entrepreneurs, en 2013, 30 % des propriétaires d'entreprises envisagent de prendre leur retraite d'ici 10 ans ;
- ATTENDU QUE les réglementations fiscales font actuellement en sorte qu'il peut être plus avantageux pour un propriétaire de vendre son entreprise à des intérêts autres que familiaux ou à d'employés déjà présents au sein de cette dernière ;
- ATTENDU QUE lorsqu'un tiers achète la totalité des actions d'une entreprise, le vendeur bénéficie immédiatement de son capital et peut, en plus, bénéficier d'une exemption d'impôts sur les premiers 800 000 \$ qu'il reçoit de la vente ;
- ATTENDU QUE les jeunes sont souvent dans l'impossibilité de procéder ainsi, puisque les institutions financières sont peu enclines à prendre en charge le risque propre à un nouvel et jeune acquéreur ;
- ATTENDU QUE lorsqu'un membre de la famille ou du personnel achète progressivement l'entreprise par remaniement de capital, directement du propriétaire, ce dernier ne peut jouir rapidement de son capital, le processus s'étalant souvent sur des périodes de 15 à 20 ans, et doit payer un impôt sur le revenu pour chaque dollar payé en dividendes par le nouvel acquéreur ;
- ATTENDU QUE ce lien de dépendance entre les jeunes ou les employés et les propriétaires oblige ces derniers à vendre obligatoirement l'entreprise à sa valeur du marché, alors qu'ils pourraient légalement décider de la vendre à un tiers à un prix moindre ;
- ATTENDU QU' il est avantageux pour un propriétaire de maintenir son entreprise dans le giron familial, puisqu'il peut toujours y faire du coaching et exercer un leadership positif ;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la société québécoise d'encourager les jeunes à assumer la pérennité, la vitalité et la prospérité des entreprises familiales ;
- ATTENDU QUE le transfert familial d'entreprises favoriserait le maintien des jeunes en région en leur permettant d'occuper un emploi dans leur milieu de vie ;
- ATTENDU QUE des incitatifs fiscaux sont déjà en vigueur pour le transfert d'entreprises familiales agricoles et de pêche.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Les mécanismes fiscaux de transfert d'entreprises soient étudiés et évalués afin de s'assurer qu'il ne soit pas fiscalement désavantageux ou inéquitable pour le propriétaire d'une entreprise de transférer la propriété de ladite entreprise à la relève familiale ou aux employés déjà présents au sein de l'entreprise ;
2. Les propriétaires d'entreprises puissent être en mesure de bénéficier d'un traitement fiscal équitable lorsqu'ils cèdent leur entreprise à un membre de leur famille ou à un employé par principe d'équité entre les contribuables et d'équité intergénérationnelle ;
3. Les exonérations fiscales puissent aussi s'appliquer dans le cas où la relève interne acquiert progressivement l'entreprise ;
4. Le gouvernement du Québec facilite le financement pour les jeunes acquéreurs par l'intermédiaire des institutions financières, de la même façon qu'il le fait actuellement notamment pour l'aide financière aux études.

Commission politique régionale des Laurentides

27 • LA CONTINUATION DE L'AUTOROUTE 20 VERS RIMOUSKI

- ATTENDU QUE le prolongement de l'autoroute 20 vers Rimouski ne figure plus dans le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 ;
- ATTENDU QUE la population de la région finira par se résigner à emprunter une route 132 améliorée, mais dont la qualité sera nettement inférieure à celle d'un prolongement ;
- ATTENDU QUE notre région attend depuis une quarantaine d'années sinon davantage l'autoroute 20 entre Rivière-du-Loup et Mont-Joli ;
- ATTENDU QU' une très grande partie de l'économie Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine repose sur la qualité du réseau routier, dont l'autoroute 20 ;
- ATTENDU QUE l'Association libérale de Rimouski s'élève vigoureusement contre la décision du gouvernement du Québec de suspendre les travaux de l'autoroute 20 au-delà de Notre-Dame-des-Neiges.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec reprenne les travaux de prolongement de l'autoroute 20 jusqu'à Rimouski pour assurer la survie et l'essor de nos régions.

Commission politique régionale du Bas-Saint-Laurent

28 • POUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES SIMULTANÉES EN 2017

- ATTENDU QU' aux dernières élections scolaires, en 2014, le taux de participation a été très faible, comme indiqué dans la résolution précédente. On a constaté le même phénomène aux élections municipales de novembre 2013, 2009 et 2005, les taux variant entre 45 et 47 % ;
- ATTENDU QUE pour « améliorer la gouvernance régionale, municipale et scolaire », le gouvernement doit réformer la façon dépassée de tenir des élections municipales et scolaires séparées. Imitons l'Ontario où se tiennent des élections simultanées depuis 1970. Reconnaissons que notre système électoral est inefficace dans les 830 municipalités non encore divisées ;
- ATTENDU QU' au bénéfice d'une population vieillissante, on devrait tenir ces élections le 1er dimanche d'octobre 2017 au lieu du 1er dimanche de novembre. La météo sera plus clémente et on éviterait une possible chute de neige. Considérons également que les nouveaux élus ont de la difficulté à préparer en temps un budget en novembre, juste après leur élection ;
- ATTENDU QU' au PLQ, l'objectif a toujours été d'accroître le taux de participation des électeurs à plus de 60 %, tout en réduisant les coûts électoraux par une élection mixte scolaire et municipale, en utilisant le minimum de bulletins de vote, soit 4, afin d'en avoir moins à imprimer, à manipuler et à compter ;
- ATTENDU QUE pour cette élection simultanée, nous utiliserons un premier bulletin de vote pour élire un maire, un 2e, pour élire un(e) conseiller(ère), un 3e, pour élire un président de commission scolaire, enfin un 4e, pour élire un ou une commissaire d'école ;
- ATTENDU QU' on devra rendre possible à tous les électeurs l'opportunité de voter de plusieurs façons, traditionnelles, mais aussi par correspondance pour tous les électeurs comme c'est possible au provincial et au fédéral, depuis longtemps. Déjà depuis 2005, aux élections municipales, les électeurs villégiateurs peuvent voter en utilisant le courrier et il sera éventuellement possible de voter par Internet. Facilitant ainsi la tâche aux personnes âgées qui n'auront plus à se déplacer et aux jeunes qui votent peu, mais qui sont tous branchés sur le Web ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

mandate le ministre des Affaires municipales et le ministre de l'Éducation pour qu'ils modernisent les Lois électorales municipales et scolaires, afin que tous les électeurs dans les 1104 municipalités puissent voter facilement et en plus grand nombre à une élection simultanée le 1er dimanche d'octobre 2017, sur seulement 4 bulletins de vote.

Association libérale de Brome-Missisquoi

29 • INNOVATION EN SERRICULTURE

- ATTENDU QUE les avantages économiques d'un accroissement de la part de marché des fruits et légumes, et des plantes ornementales des serriculteurs québécois leur donnent les moyens de hausser leurs productions et d'assurer un volume régulier de leurs produits ;
- ATTENDU QUE la production de produits locaux réduit l'empreinte carbone en évitant de transporter des produits sur de longues distances ;
- ATTENDU QUE les serriculteurs locaux utilisent peu ou pas de pesticides, ce qui se traduit par la production d'aliments plus sains ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de lutter contre les changements climatiques et d'encourager le développement durable ;
- ATTENDU QUE les coûts pour le chauffage des serres représentent de 15 à 30 % des dépenses annuelles des serriculteurs ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec favorise l'innovation en encourageant l'acquisition de technologies de pointe par les serriculteurs pour permettre à ceux-ci d'accroître et de rentabiliser leurs productions, et de constituer ainsi une source stable de produits locaux.

Commissions politiques régionales de Montérégie-Centre, Est, Ouest

30 • S'ASSURER QUE LE QUÉBEC REÇOIT AU MOINS UN NOMBRE D'IMMIGRANTS PROPORTIONNEL AU POIDS DE SA POPULATION AU SEIN DU CANADA

- ATTENDU QU' on observe un vieillissement de la population du Québec et que ce phénomène est plus prononcé au Québec que dans le reste du Canada ;
- ATTENDU QUE la croissance de la population du Québec est plus lente que celle du Canada dans son ensemble et par conséquent que la proportion de la population du Québec par rapport à la population canadienne diminue sans cesse ;
- ATTENDU QUE la croissance démographique du Québec dépend présentement, entre autres, de l'immigration et que, dès 2031, sans un accroissement de celle-ci, la croissance de la population du Québec stagnera ;
- ATTENDU QUE si le Québec n'arrive pas à augmenter le nombre d'immigrants et à accroître la proportion des immigrants qui viennent au Québec par rapport aux immigrants reçus dans le reste du Canada, le poids de celui-ci au sein du Canada continuera de diminuer.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec fasse du Québec un leader en matière d'immigration au sein du Canada et, à très court terme, s'assure que chaque année le Québec reçoit au moins un nombre d'immigrants proportionnel au poids de sa population au sein du Canada (c.-à-d. 60 000 immigrants pour 2016).

Commission des communautés culturelles

31 • VÉRIFICATION DES VILLES DU QUÉBEC DE MOINS DE 100 000 HABITANTS

- ATTENDU QUE la Commission Charbonneau a déposé son rapport final le 24 novembre 2015 et qu'elle a constaté un grave problème de corruption au niveau municipal au Québec ;
- ATTENDU QUE la recommandation 26 de ce rapport souligne l'apport inestimable des vérificateurs généraux municipaux dans la lutte contre la corruption et l'absence d'obligation législative pour les villes de 100 000 habitants et moins de nommer un vérificateur général, et que ce rapport recommande d'ajouter ces villes aux champs de compétence du Vérificateur général du Québec ;
- ATTENDU QUE la vérification des états financiers d'une municipalité ou d'un organisme public requiert une expertise particulière, que les crimes financiers se complexifient toujours davantage et qu'il est souhaitable que l'État québécois développe un pôle d'expertise gouvernementale en matière de lutte contre la corruption ;
- ATTENDU QUE le Vérificateur général du Québec possède l'expertise, l'indépendance et la crédibilité requises afin d'effectuer de telles vérifications.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement amende la Loi sur les cités et villes et la Loi sur le vérificateur général afin de soumettre la vérification des villes du Québec de 100 000 habitants et moins à la juridiction exclusive du Vérificateur général du Québec ;
2. Le gouvernement du Québec fournit au Vérificateur général du Québec les ressources additionnelles nécessaires à l'accomplissement d'un tel mandat.

Association libérale de Laurier-Dorion

32 • RQAP: UN PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER ÉQUITABLE POUR TOUS LES PARENTS

- ATTENDU QUE le Plan stratégique 2013-2017 du Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) affirme la « volonté ferme du gouvernement du Québec et de son Conseil de favoriser la conciliation travail-famille, la participation accrue des femmes au marché du travail et la présence des deux parents lors de l'arrivée d'un enfant » ;
- ATTENDU QUE le RQAP vise à soutenir financièrement les nouveaux parents, à les encourager dans leur désir d'avoir des enfants et à les soutenir dans leur volonté de consacrer plus de temps à leurs enfants ;
- ATTENDU QUE depuis 10 ans, le RQAP n'offre pas les mêmes privilèges de conciliation travail-famille à tous les travailleurs de la province, les parents adoptants étant moins soutenus par le programme en n'ayant pas accès aux 18 semaines de congé de maternité ;
- ATTENDU QUE les enfants adoptés ont des besoins spécifiques que n'ont pas les enfants biologiques parce qu'ils ont connu une rupture avec leurs parents d'origine et ont vécu d'autres deuils et séparations, et que certains auront aussi subi de la négligence, de la sous-stimulation ou même de la violence avant de rejoindre leur famille définitive (ce lourd bagage affecte la capacité de l'enfant à entrer en relation avec les autres êtres humains et à s'attacher à eux, et contribue à faire apparaître divers retards de développement) ;
- ATTENDU QUE les enfants disponibles à l'adoption sont désormais plus âgés (ils ont en moyenne plus de 3 ans) et qu'ils ont souvent des besoins dits spéciaux nécessitant des soins plus complexes qui demandent un investissement en temps plus grand ;
- ATTENDU QUE les experts en adoption recommandent que cette période d'appivoisement et d'adaptation dure au moins un an avant la fréquentation d'un service de garde ;
- ATTENDU QUE la fréquentation hâtive d'un service de garde peut avoir des conséquences graves pour la santé psychologique d'un enfant adopté, ce dernier pouvant interpréter ce changement comme un nouvel abandon, et que le temps passé par les parents auprès des enfants adoptés au cours de la première année de vie dans leur famille définitive réduit les risques de problématiques psychosociales éventuelles ;
- ATTENDU QUE pour répondre aux besoins de leurs enfants, plusieurs adoptants sont contraints de prolonger leur congé sans solde, ce qui les place dans des situations financières et professionnelles parfois précaires ;
- ATTENDU QUE pour favoriser l'atteinte d'un équilibre familial, la présence des deux parents simultanément est souhaitable pendant quelques semaines après l'adoption et que cette nécessité de prendre des semaines de présence concomitantes contribue à épuiser encore plus rapidement les prestations allouées aux adoptants ;
- ATTENDU QUE les experts reconnaissent les besoins spécifiques des parents eux-mêmes qui, même en l'absence de grossesse et d'accouchement, vivent un stress physique et psychologique, parfois sévère, associé à l'adoption de leur enfant ;

- ATTENDU QUE l'arrivée d'un enfant adopté marque la fin d'un parcours souvent douloureux qui, s'ajoutant à la quantité des soins exigés, contribue à la fatigue parfois extrême de parents adoptants qui ne sont pas à l'abri de troubles d'adaptation, de l'épuisement et de la dépression ;
- ATTENDU QU' il a été démontré que la présence, la disponibilité et la qualité des soins offerts par les familles adoptives sont les éléments les plus déterminants de l'amélioration de l'état de l'enfant adopté ;
- ATTENDU QUE l'augmentation de la durée des prestations pour adoption permettrait au Québec de réaliser des économies en santé et en services sociaux pour les soins des parents et des enfants ;
- ATTENDU QUE le RQAP est autofinancé par les cotisations des travailleurs et des employeurs, indépendamment du budget gouvernemental, et que des surplus sont actuellement générés ;
- ATTENDU QUE le Québec a abaissé de 2 % les taux de cotisation au premier janvier 2016 en raison de la bonne santé financière du RQAP ;
- ATTENDU QUE le nombre d'adoptions internes et internationales est marginal et qu'accorder aux parents adoptants des prestations équivalentes à celles des parents biologiques aurait une incidence minime sur le financement du RQAP.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec octroie aux familles adoptives des congés parentaux de même durée et avec les mêmes pourcentages de revenu hebdomadaire moyen que ceux accordés aux familles biologiques, soit 18 semaines de congé post-adoption suivies d'un congé de cinq semaines pour le deuxième parent le cas échéant et d'un congé parental de 32 semaines, le tout pouvant être partagé entre les parents adoptants.

Association libérale de Chauveau

33 • REGISTRE DES ARMES À FEU

- ATTENDU QUE le rapport coût/bénéfice d'un registre des armes à feu n'a pas été démontré ;
- ATTENDU QUE l'impossibilité de mettre sur pied des systèmes informatiques efficaces à coût raisonnable a été démontrée dans d'autres domaines.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec n'aille pas de l'avant avec le registre des armes à feu.

Association libérale de Johnson

34 • STIMULER L'EXPLORATION MINIÈRE AU QUÉBEC

- ATTENDU QUE l'économie minière est cyclique ;
- ATTENDU QUE les activités d'exploration sont les premières affectées par les cycles à la baisse ;
- ATTENDU QUE le secteur de l'exploration éprouve actuellement de grandes difficultés à lever le financement nécessaire pour découvrir les mines de demain et maintenir son expertise ;
- ATTENDU QUE les délais pour le développement d'une mine suivant une découverte sont aujourd'hui supérieurs à un cycle ;
- ATTENDU QUE la durabilité de l'économie et des emplois des régions minières comme l'Abitibi-Témiscamingue dépend de la capacité à générer de nouvelles découvertes ;
- ATTENDU QUE la fiscalité est un facteur déclencheur important d'investissements.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec développe une stratégie fiscale pour stimuler l'exploration et la capacité à générer de nouvelles découvertes de ressources minérales au Québec.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue

35 • MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC NÉONATAL DE LA FIBROSE KYSTIQUE

- ATTENDU QUE la fibrose kystique est une maladie génétique qui s'attaque aux poumons et au système digestif, et pour laquelle il n'existe toujours pas de traitement curatif ;
- ATTENDU QUE le diagnostic est au Québec posé trop souvent tardivement, ce qui peut entraîner des carences nutritionnelles significatifs et difficiles à combler par la suite, des dommages pulmonaires irréversibles qui auraient pu être évités et une perte de confiance des parents envers le système de santé lorsqu'ils doivent consulter à maintes reprises pour obtenir un diagnostic ;
- ATTENDU QUE les dommages subis en raison d'un diagnostic tardif entraînent des coûts additionnels en traitements et des risques plus grands pour la vie des patients ;
- ATTENDU QUE le dépistage néonatal permet la prévention d'hospitalisations pour des problèmes respiratoires non diagnostiqués ou pour des problèmes digestifs, évite de nombreuses visites aux urgences et des consultations dues au fait que la maladie n'a pas encore été diagnostiquée permet de réduire les besoins en antibiotiques intraveineux et les hospitalisations, offre de meilleures chances de survie, etc. ;
- ATTENDU QUE des études ont démontré l'intérêt sur les plans clinique, économique et éthique du dépistage néonatal de la FK et que l'impact budgétaire d'un programme de dépistage néonatal de la fibrose kystique s'ajoutant au programme de dépistage néonatal déjà en place serait faible, en plus de générer des économies pour notre système de santé ;
- ATTENDU QUE toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec, ont pris conscience de la rentabilité du dépistage néonatal de la fibrose kystique, tant pour le système de santé que pour les patients ;
- ATTENDU QUE toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec, ont déjà mis en place le dépistage néonatal de la fibrose kystique, permettant une prise en charge rapide ;
- ATTENDU QUE la fibrose kystique est la seule maladie rare pour laquelle le Québec est la seule province qui ne fait pas de dépistage néonatal ;
- ATTENDU QUE sans raison valable, le Québec fait mauvaise figure tant sur le plan national qu'international en ce qui concerne le dépistage néonatal de la fibrose kystique (toutes les autres provinces canadiennes le font, tous les états des États-Unis le font, ainsi que la France, la Grande-Bretagne, l'Australie, les Pays-Bas, la Pologne, etc.).

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec mette en place d'ici la fin de l'année 2016 le dépistage néonatal de la fibrose kystique.

Commission politique régionale de Laval

36 • STRATÉGIES POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

- ATTENDU QUE la force économique du Québec repose sur le dynamisme et la vitalité de chacune des régions qui le composent ;
- ATTENDU QUE toutes les régions doivent tirer avantage des grands projets de développement mis sur pied au Québec et que ceux-ci ne doivent pas dépendre d'une politique unique ;
- ATTENDU QUE les régions du Québec représentent plus du tiers du produit intérieur brut québécois et qu'elles sont le foyer de nombreux succès économiques ;
- ATTENDU QUE chaque territoire qui compose le Québec a des défis et des qualités qui lui sont propres ;
- ATTENDU QUE le dynamisme des régions contribue à développer le sentiment de fierté et d'appartenance des populations locales et des citoyens du Québec en général ;
- ATTENDU QUE le gouvernement Charest a annoncé la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de mieux adapter la planification et les actions de l'État québécois aux réalités des territoires et des collectivités qui les habitent ;
- ATTENDU QUE la nouvelle orientation prônée par le gouvernement québécois vise précisément à ce que les décisions qui seront dorénavant prises en région répondent davantage aux besoins et préoccupations exprimés par la population.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec réitère sa confiance envers le potentiel économique de chacune des régions du Québec ;
2. Le gouvernement du Québec renouvelle son engagement à poursuivre les objectifs énoncés en novembre 2011 dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ;
3. Ladite Stratégie soit actualisée de manière à ce que celle-ci soit conforme aux principes de nouvelle gouvernance régionale prônée par le gouvernement du Québec ;
4. Le gouvernement du Québec poursuive son engagement d'impliquer davantage les intervenants locaux et régionaux dans la planification, les prises de décisions et les actions qui les concernent.

Commission politique régionale de Québec

37 • SURVIE FINANCIÈRE DES EXÉCUTIFS DE COMTÉ

- ATTENDU QU' un financement minimal et raisonnable est requis pour assurer un bon fonctionnement de l'exécutif de comté ;
- ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec a versé au Parti libéral du Québec la somme de 4 082 808 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 ;
- ATTENDU QUE cette somme est versée pour financer la vie démocratique des partis politiques.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le Parti libéral du Québec verse un montant raisonnable à l'exécutif de chaque comté pour lui permettre d'assurer une saine gestion, sans exercer inutilement une pression sur les bénévoles.

Association libérale de Johnson

38 • ÉTUDIER ET DÉTERMINER LES VRAIES CAUSES QUI MOTIVENT LES IMMIGRANTS À QUITTER LE QUÉBEC

- ATTENDU QUE le Québec a de la difficulté à retenir ses immigrants (le Québec a vu partir presque 30 % de ses immigrants en cinq ans ; en 10 ans, ce sont 40 % des immigrants qui ont quitté le Québec ; ces données sont valides même pour les immigrants qui parlaient couramment le français à leur arrivée au Québec) ;
- ATTENDU QUE les raisons qui motivent les immigrants économiques et surtout les immigrants investisseurs à quitter le Québec sont encore méconnues ;
- ATTENDU QU' on ne peut pas résoudre un problème sans bien l'identifier et le comprendre ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec entreprend une étude détaillée et exhaustive pour déterminer les vraies causes qui motivent les immigrants économiques et surtout les immigrants investisseurs à quitter le Québec, et qu'il publie les résultats d'une façon transparente.

Commission des communautés culturelles

39 • LE PRINCIPE D'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

- ATTENDU QU' il existe une diversité de réalités régionales, avec des enjeux qui leur sont propres et des créneaux d'excellence qu'elles ont développés historiquement ;
- ATTENDU QUE la perte des services de proximité est un élément crucial dans la dévalorisation des communautés rurales ;
- ATTENDU QUE le rôle historique des petites et moyennes villes de centralité dans la structuration du territoire rural n'est pas pleinement exploité au sein des municipalités régionales de comtés (MRC) ;
- ATTENDU QU' il est illusoire d'envisager le développement intégral du territoire québécois sans une reconnaissance mutuelle des cultures urbaines et rurales sur le territoire de la Belle Province.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

D'organiser une réflexion de fond au sein des instances du parti sur le développement intégral des régions du Québec, et sur le dialogue entre les centres urbains, les villes de centralité et les régions. Cette réflexion pourrait notamment être effectuée par l'entremise d'un Forum des idées, de colloques régionaux ou d'une thématique de Conseil Général afin de développer une vision inspirante du développement économique des régions et de l'occupation du territoire.

Commission politique régionale de Chaudière-Appalaches

40 • FISCALITE INCITATIVE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral abolissent l'impôt des sociétés pour les PME qui ont un revenu de moins de 500 000 \$, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation ;
2. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral modifient la législation fiscale pour rendre équitable le transfert d'une entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises de tous les secteurs économiques, et qu'ils harmonisent rapidement leurs lois à cet égard.

Association libérale de Roberval

41 • FRAIS DE STATIONNEMENT DANS LES CENTRES HOSPITALIERS

- ATTENDU QUE des récentes révélations indiquent que les stationnements des centres hospitaliers génèrent beaucoup plus de revenus que le montant nécessaire pour couvrir les coûts d'entretien et de gestion des aires de stationnement ;
- ATTENDU QU' il est normal que les centres hospitaliers puissent couvrir les coûts d'entretien et de gestion des aires de stationnement ;
- ATTENDU QUE l'addition des coûts liés au stationnement pour les patients et proches aidants peut devenir fort importante en cas d'hospitalisation ou de traitements multiples ;
- ATTENDU QUE dans les cas d'hospitalisation ou de traitements multiples, les revenus des familles sont déjà affectés par les coûts associés à la maladie du patient traité ;
- ATTENDU QUE les frais de stationnement sont déjà admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux pour les patients situés à plus de 40 km de leur résidence.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec trouve une solution pour ne pas imposer une charge financière trop importante aux patients et aux proches et aux aidants naturels, et aux patients hospitalisés ou ayant des traitements nécessitant des visites fréquentes, et ce, notamment en éliminant la limite de kilométrage existant pour permettre aux patients situés à moins de 40 km de leur résidence d'ajouter les frais de stationnement aux frais médicaux dans le calcul du crédit d'impôt.

Commission politique régionale de Québec

42 • S'ASSURER DE LA VALIDITÉ ET LA FIABILITÉ DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS EN FONCTION DES EXIGENCES DÉTERMINÉES

- ATTENDU QUE le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2010-2011 sur la sélection d'immigrants travailleurs qualifiés concluait que : « Nous sommes d'avis que la grille de sélection [adoptée le 14 octobre 2009] des travailleurs qualifiés demeure d'une efficacité limitée pour assurer un arrimage avec les besoins du marché du travail. Elle repose davantage sur une évaluation du potentiel socioprofessionnel du candidat que sur des possibilités concrètes d'emploi. Par conséquent, un candidat peut être sélectionné sans avoir une formation dans un domaine privilégié. »
- ATTENDU QUE le Vérificateur général du Québec conclut qu'« entre 2006 et 2008 : seulement neuf pour cent (9 %) des candidats sélectionnés présentaient un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec. »
- ATTENDU QUE la Grille synthèse des facteurs et critères applicables à la sélection des immigrants travailleurs qualifiés qui a été revue et modifiée avec le règlement du 5 août 2015 ne répond toujours pas aux préoccupations soulevées par le Vérificateur général du Québec en ne modifiant rien au critère de formation dans un domaine privilégié pour encourager la sélection d'immigrants présentant un profil répondant aux exigences dans les domaines de formation privilégiés par le Québec ;
- ATTENDU QUE la Grille synthèse du 5 août 2015 favorise encore plus la concentration des immigrants dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) en par rapport aux grilles des années précédentes ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Examine et étudie régulièrement les critères de sélection des immigrants pour s'assurer qu'ils sont valides et fiables à bien sélectionner les candidats en fonction à des exigences déterminées requises par la nature des métiers et professions à combler et le marché du travail du Québec pour une meilleure adéquation entre les besoins en main-d'œuvre et les immigrants.

Commission des communautés culturelles

43 • ACTUALISER LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE ET SCOLAIRE AU QUÉBEC

- ATTENDU QUE le taux de participation aux élections municipales générales du 3 novembre 2013 a été de 47 %, et seulement de 45 % en 2005 et 2009. De plus, aux élections scolaires, le 1er octobre 2014, le taux de participation a été de 5,54 % dans les 69 commissions scolaires. Soit 4,86 % dans les 60 commissions francophones et 16,88 % dans les 9 commissions anglophones ;
- ATTENDU QUE si l'on souhaite un vrai exercice démocratique, on doit en 2017 obtenir un meilleur taux de participation, en facilitant au maximum la participation des électeurs. Au PLQ, on a toujours souhaité obtenir un taux de plus de 60 % ;
- ATTENDU QU' il existe un principe, à savoir « la représentation effective des électeurs ». La division du territoire à des fins électorales doit respecter ce principe. La Cour suprême du Canada a d'ailleurs reconnu ce principe au début des années 90 comme un droit garanti par la Charte canadienne des droits et libertés. Pour une égalité relative, le poids du vote d'un électeur ne peut pas être disproportionné par rapport au poids d'un autre électeur ;
- ATTENDU QUE dans 830 petites municipalités qui ne sont pas encore divisées en 6 districts électoraux, les électeurs doivent encore voter sur 7 bulletins de vote, ce qui est 3,5 fois plus long qu'avec seulement 2 bulletins. Dans les 261 municipalités qui sont déjà divisées, le 1er bulletin sert à choisir un maire, le 2e, une conseillère ou un conseiller dans chacun des 6 districts ;
- ATTENDU QUE cette façon archaïque de voter sur 7 bulletins est la principale raison de la longue attente au bureau de scrutin et aussi de la très longue période de dévoilement des résultats. Après 26 ans d'existence, cette Loi devrait être modifiée. Cependant, les élus municipaux de ces 830 municipalités n'ont pas la volonté politique d'adopter un règlement pour se prévaloir de la possibilité d'avoir 6 districts. La majorité d'entre eux préfèrent être élus ensemble dans la même équipe et ne pas avoir une opposition au conseil ;
- ATTENDU QUE dans une petite municipalité (Orford) où le secteur sud a 2,13 fois plus d'électeurs (2456) que le secteur nord (1150), avec l'obligation de voter sur 7 bulletins, il est inévitable que les électeurs du sud aient le dernier mot, au détriment de ceux moins nombreux du nord. Avec 6 districts et la possibilité de voter sur seulement 2 bulletins, chaque électeur pourra faire démocratiquement le choix du futur maire, mais aussi de son ou sa représentant(e) dans son propre district. Si la division en districts est bonne dans les municipalités de 20 000 habitants et plus, ce devrait certainement l'être aussi dans toutes les petites municipalités ;
- ATTENDU QUE nous souhaitons rapidement du changement avec une réelle réforme des institutions démocratiques qui permettrait des élections simultanées aux paliers municipaux et scolaires, comme nos voisins de l'Ontario qui en tiennent depuis 1970. Comblons ce retard gênant ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Propose aux ministres responsables de la Réforme des institutions démocratiques, des Affaires municipales et de l'Éducation une importante réforme électorale, pour augmenter la participation des électeurs, et permettre des élections simultanées municipales et scolaires en 2017, dans les 1104 municipalités.

44 • SOUTENIR UN PÔLE D'EXPERTISE SUR L'EAU SOUTERRAINE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- ATTENDU QUE l'Abitibi-Témiscamingue dispose sur son territoire d'eskers et de moraines aquifères de qualité exceptionnelle pour la consommation humaine, l'embouteillage et autres activités économiques ;
- ATTENDU QUE les eskers et moraines sont perméables et conséquemment vulnérables à la contamination liée aux autres utilisations du territoire ;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le milieu régional ont reconnu l'importance des enjeux liés à ces territoires particuliers en investissant conjointement plus de cinq millions de dollars depuis 2003 en immobilisations, en projets d'acquisition et en initiatives de transfert de connaissances et de gouvernance sur l'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue ;
- ATTENDU QUE les outils publics d'aménagement du territoire (schémas d'aménagement des MRC, Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire, plans directeurs de l'eau, plans d'aménagement forestier intégrés, plan d'affectation du territoire public, etc.), tout comme les projets privés, visent à prendre en compte les eskers et moraines pour assurer la conservation de la qualité de l'eau souterraine, mais qu'ils ont besoin pour ce faire de soutien en termes de transfert de connaissances et de gouvernance ;
- ATTENDU QUE l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a développé un Groupe de Recherche sur l'Eau Souterraine (GRES) reconnu pour son excellence en région et ailleurs au Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec contribue politiquement et financièrement au maintien et au développement d'un pôle d'expertise en acquisition de connaissances et en gouvernance de l'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue, association libérale d'Ungava

45 • PROMOTION DES PRODUITS FABRIQUÉS AU QUÉBEC

- ATTENDU QUE l'achat de produits fabriqués au Québec favorise l'économie et l'emploi au Québec ;
- ATTENDU QUE le Conseil du patronat du Québec a lancé une campagne de valorisation économique de l'achat de produits fabriqués au Québec ;
- ATTENDU QUE l'achat de produits fabriqués au Québec contribue à la réduction des GES imputable au transport des produits et s'inscrit dans une logique de développement durable.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec soutienne des initiatives visant à sensibiliser les consommateurs québécois au développement durable et à l'intérêt économique collectif d'acheter des produits fabriqués au Québec.

Commission politique régionale de Québec

46 • INNOVATION

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

Association libérale de Roberval

47 • RÉINVESTISSEMENT DANS LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS RÉGIONALES – RÉSEAU UQ

- ATTENDU QUE la présence des universités est importante pour permettre aux régions dans lesquelles elles ont été implantées de poursuivre leurs efforts afin d'atteindre les objectifs au niveau du taux de diplomation national ;
- ATTENDU QUE le rôle des universités est important pour l'adéquation entre la formation et la main-d'œuvre ;
- ATTENDU QUE le financement historique de base accordé aux établissements du réseau de l'UQ est moindre, pour un nombre équivalent de diplômés, que celui accordé aux autres universités ;
- ATTENDU QUE les universités ont été durement affectées par la baisse du financement dans les dernières années et que ces baisses affectent davantage les établissements déjà moins financés.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Les réinvestissements dans l'éducation supérieure soient prioritairement dirigés vers les universités implantées dans les régions.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue, association libérale d'Ungava

48 • SOINS DANS LES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

- ATTENDU QUE la population de Laval est vieillissante ;
- ATTENDU QU' il y a des dizaines de résidences pour aînés à Laval ;
- ATTENDU QU' un médecin de famille ou un autre professionnel de la santé qui se déplace de résidence en résidence serait idéal pour notre population d'aînés.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec prenne toutes les mesures nécessaires afin de fournir des soins à domicile adéquats aux aînés vivant dans les résidences en établissant un système de visites médicales régulières dans ces résidences.

Commission politique régionale de Laval

49 • FINANCEMENT DE PARTIS POLITIQUES

- ATTENDU QUE le don à un parti politique est une activité noble et nécessaire dans une démocratie lorsqu'elle est bien encadrée ;
- ATTENDU QUE les récentes réformes du financement des partis politiques ont contribué à restaurer la confiance des citoyens à l'égard des partis politiques et de leur financement et qu'il s'agissait d'une chose nécessaire à faire ;
- ATTENDU QUE les récentes réformes du financement des partis politiques ont également grandement diminué les sommes disponibles au sein de tous les partis politiques pour soutenir l'action de leurs bénévoles et pour maintenir une vie démocratique et délibérative saine, et ce, malgré la hausse de la subvention publique aux partis politiques ;
- ATTENDU QUE l'absence de ressources pour soutenir la vie militante au sein des partis politiques a un effet démobilisant sur les citoyens qui désirent s'impliquer en politique partisane ;
- ATTENDU QUE le plafonnement des dons politiques est une norme nécessaire en démocratie, mais que le maintien de la vie démocratique et délibérative des partis politiques est également nécessaire dans notre démocratie ;
- ATTENDU QUE que depuis plusieurs décennies, les contributions au financement de partis politiques étaient déductibles d'impôt ;
- ATTENDU QU' un crédit d'impôt pourrait faciliter la participation à la vie démocratique partisane par le biais du don.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. Réinstaure un crédit d'impôt pour le financement politique ;
2. Entame une réflexion sur l'amélioration du financement des partis politiques au Québec que ce soit par le rehaussement de la subvention publique aux partis politiques ou par une légère hausse du plafond de don actuellement fixé à 100 \$.

Association libérale de Johnson

50 • RÉSOLUTION SUR LA PLANTATION D'ARBRES

- ATTENDU QUE le rythme de déforestation s'accélère sur la Rive-Nord et la Rive-Sud de Montréal ;
- ATTENDU QU' il faut maintenir des corridors de végétation pour assurer le développement de la faune ;
- ATTENDU QUE les arbres ont un rôle essentiel à jouer dans la détoxification des polluants gazeux ;
- ATTENDU QUE des problèmes de santé sont associés à la déforestation ;
- ATTENDU QUE les engagements du Québec en matière d'environnement visent à réduire les gaz à effet de serre.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) s'assure que les MRC fixent des objectifs de plantation d'arbres et précisent les moyens d'action envisagés pour atteindre ces objectifs ;
2. Les MRC réglementent les coupes d'arbres sur leur territoire, autant en zone blanche que verte ;
3. Les objectifs précités soient connus et que, tous les 5 ans, les MRC fassent connaître les résultats de leurs actions.

Commission politique régionale de Montérégie-Ouest

51 • PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- ATTENDU QUE la volonté du Parti libéral du Québec est de relancer l'économie québécoise dans le respect des trois axes du développement durable ;
- ATTENDU QU' une relance économique efficace passe nécessairement par un allègement réglementaire et une optimisation des procédures administratives auxquelles sont soumises les entreprises qui souhaitent promouvoir l'émergence de projets industriels ;
- ATTENDU QUE les projets industriels sont soumis à une double évaluation environnementale (fédérale et provinciale) ;
- ATTENDU QUE l'environnement est une compétence partagée par le fédéral et le provincial ;
- ATTENDU QUE la responsabilité ministérielle de chaque palier (fédéral et provincial) conserve sa responsabilité ministérielle selon le type de projet ;
- ATTENDU QUE les évaluations fédérale et provinciale ne sont pas coordonnées dans le temps et que les critères d'évaluation employés peuvent être différents ;
- ATTENDU QUE la double évaluation occasionne aussi des divergences d'interprétation, augmente considérablement la paperasserie administrative, accroît les délais et décourage souvent les promoteurs ;
- ATTENDU QUE par souci d'efficacité et d'efficience, le gouvernement libéral de Jean Charest avait proposé que les projets industriels soient désormais soumis à une seule évaluation environnementale ;
- ATTENDU QUE le concept « un projet, une évaluation » a obtenu l'appui de tous les territoires et provinces lors des rencontres du Conseil de la fédération ;
- ATTENDU QU' un consensus a aussi été obtenu lors des rencontres entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour mandater les ministres de l'environnement et les ministres des ressources naturelles afin d'examiner les modalités d'application d'un tel concept.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec réitère son appui au concept « un projet, une évaluation » ;
2. Le gouvernement du Québec aborde la question du concept « un projet, une évaluation » lors des prochaines rencontres du Conseil de la fédération et de celles entre les ministres de l'environnement et les ministres des ressources naturelles des gouvernements fédéral provinciaux et territoriaux.

Commission politique régionale de Québec

52 • CRÉATION D'EMPLOIS STRUCTURANTS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- ATTENDU QUE l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue repose sur l'exploitation des ressources naturelles et que la compétitivité de ce secteur nécessite innovation et savoir-faire ;
- ATTENDU QUE l'innovation et les savoir-faire dans le secteur minier reposent en grande partie sur un réseau de PME spécialisées autour des grands donneurs d'ordres ;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a clairement dit miser sur le développement des PME pour créer des emplois ;
- ATTENDU QUE les mesures fiscales liées à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois manufacturiers ont donné des résultats tangibles dans la région ;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a récemment modifié les crédits d'impôt à l'investissement et les crédits pour la recherche et le développement, modifications qui ont eu pour conséquence de limiter leur accès aux PME ;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis fin au crédit d'impôt pour la création d'emplois dans les régions ressources en 2015.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec rétablisse une fiscalité qui traduise bien son souhait de miser sur les PME performantes, qui investissent, innover et créent de l'emploi ;
2. Le gouvernement du Québec introduise une mesure fiscale spécifique à la création d'emplois structurants dans les régions liées à l'exploitation des ressources naturelles pour soutenir l'économie de ces régions et leur activité vitale.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue, association libérale d'Ungava

53 • NOUVELLES ÉCOLES

- ATTENDU QUE chaque fois qu'un développement domiciliaire prend de l'ampleur, les commissions scolaires doivent porter le fardeau d'approvisionner des écoles en conséquence et qu'il est particulièrement difficile pour elles de trouver des terrains, de négocier des changements de zonage et de s'assurer que les coûts de transport seront compatibles avec leurs budgets et leur volonté d'être partie prenante d'un développement sain et durable ;
- ATTENDU QUE ni les municipalités ni les arrondissements n'ont l'obligation de prévoir des terrains réservés au développement scolaire.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire légifère pour :

1. Obliger les municipalités à prévoir des terrains pour la construction d'écoles lors de projets de développements domiciliaires ;
2. Obliger les municipalités à céder ces terrains aux commissions scolaires en respectant les normes et exigences de ces dernières ;
3. Situer ces terrains de façon à limiter les déplacements par autobus scolaire.

Association libérale de Nelligan

54 • RELÈVE ENTREPRENEURIALE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. Crée un fonds pour soutenir les entreprises qui sont accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relèvement formel et complet ;
2. Mette en place de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relèvement des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.

Association libérale de Roberval

55 • PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)

- ATTENDU QUE la culture des produits forestiers non-ligneux (PFNL) est en plein essor et que la demande mondiale pour ce type de produits connaît une augmentation rapide ;
- ATTENDU QUE l'on dénombre actuellement au Québec plus de 30 PFNL qui, comme les petits fruits et les champignons, servent d'additifs alimentaires, d'ornements ou entrent dans la composition des huiles essentielles et de produits naturels de santé ;
- ATTENDU QUE les PFNL génèrent des retombées importantes pour plusieurs communautés situées partout sur le territoire québécois ;
- ATTENDU QUE la mise en valeur des PFNL respecte les trois grands axes du développement durable ;
- ATTENDU QUE le développement de la filière des PFNL permet une utilisation maximale de la forêt québécoise ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de soutenir le développement et la commercialisation des PFNL.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec reconnaisse l'importance des produits forestiers non ligneux pour l'économie québécoise et adopte une stratégie nationale visant à encourager le développement, la promotion et la commercialisation de cette filière présente dans toutes les régions du Québec.

Commission politique régionale de Québec

56 • RÉOLUTION SUR LES QUOTAS DE CONTRAVENTIONS

- ATTENDU QUE certains corps policiers du Québec imposent des quotas de contraventions à leurs patrouilleurs ;
- ATTENDU QUE 22 états américains, dont la Californie, le Texas et la Floride, ont des lois anti-quotas ;
- ATTENDU QUE les forces de l'ordre doivent donner des constats d'infraction en raison de la prestation de travail.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À:

1. Rendre illégale l'imposition de quotas de contraventions aux patrouilleurs des différents corps policiers sur l'ensemble du territoire québécois ;
2. Agir dans le but de réduire le nombre d'accidents sur la route.

Commission-Jeunesse

57 • TRANSPORT EN COMMUN DANS L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE trop de gens du centre et de l'ouest de Pierrefonds, de l'île Bizard, de Sainte-Geneviève et de Dollard-des-Ormeaux, ce qui représente la majorité de la population de l'ouest de l'île, ont peu d'accès au transport en commun ;

ATTENDU QU' un train vers l'ouest ou un SLR devrait faire partie du lot de projets à lancer dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire (PIC).

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement recommande que le SLR ou le train prévu vers l'ouest de l'île de Montréal dans les prochaines années passe du côté nord de la 40.

Association libérale de Nelligan

58 • ACTUALISER LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT AFIN QUE L'OUTAOUAIS PUISSE RENFORCER SON RÔLE DE PORTE D'ENTRÉE ET DEVENIR UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE CHOIX

- ATTENDU QUE l'Outaouais, tout comme Montréal et Québec, fait partie des « portes d'entrée » du Québec pour le tourisme international ;
- ATTENDU QUE l'Outaouais doit jouir d'une meilleure place dans les priorités du gouvernement afin qu'elle puisse l'appuyer dans son objectif de faire du Québec une destination originale et incontournable de calibre mondial, et ainsi développer tout son potentiel en matière de tourisme ;
- ATTENDU QUE le flux des touristes nationaux et étrangers est en baisse dans l'Outaouais, selon les données touristiques de juin 2015, et qu'il devient nécessaire d'accroître la compétitivité et l'attractivité de l'Outaouais sur le marché touristique ;
- ATTENDU QUE le gouvernement s'est doté en 2012 d'un Plan de développement de l'industrie touristique pour la période 2012-2020 et que celui-ci visait entre autres à renforcer le rôle des portes d'entrée du Québec ;
- ATTENDU QUE l'Outaouais n'a reçu aucun soutien financier pour l'aider à renforcer son rôle de porte d'entrée, malgré un investissement de plus de 300 millions de dollars fait par le gouvernement pour financer les projets porteurs de Montréal et de Québec ;
- ATTENDU QUE le Plan de développement 2012-2020 et que le Plan d'action 2016-2020 n'abordent aucune mesure précise du gouvernement à l'égard du rôle important de l'Outaouais comme porte d'entrée ;
- ATTENDU QUE dans les orientations retenues en avril 2015 pour l'élaboration de son nouveau modèle d'affaires et de gouvernance en matière de tourisme, le gouvernement indique vouloir créer un groupe de travail sur les diverses portes d'entrée touristiques, dont celle de l'Outaouais, et accroître le mandat de ces dernières en matière de tourisme (promotion hors Québec, développement du tourisme d'affaires, etc.) ;
- ATTENDU QUE les intervenants rencontrés en Outaouais reconnaissent le besoin d'être davantage soutenus et outillés par leurs associations touristiques régionales dans la mise en œuvre de leurs missions ;
- ATTENDU QUE les associations touristiques régionales sont financées en partie par les fonds publics, mais que seules quatre ATR sur les 22 existantes communiquent leur rendement au public par le biais de leur site Internet.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec accorde aux projets touristiques en Outaouais le financement nécessaire pour permettre à la région de renforcer son rôle de porte d'entrée et devenir une destination de choix, comme cela est fait pour les autres portes d'entrée de Montréal et Québec ;
2. Les Associations touristiques régionales comprenant les trois portes d'entrée (Outaouais, Montréal et Québec) soient membres d'office et directement associées aux mécanismes gouvernementaux d'élaboration de stratégies touristiques nationales ;
3. Le gouvernement révisé son Plan d'action 2016-2020 pour qu'il reflète clairement les priorités du gouvernement en ce qui a trait à la région de l'Outaouais et à son rôle de porte d'entrée ;
4. Les Associations touristiques régionales démontrent plus de transparence dans leur fonctionnement et collaborent mieux avec les acteurs touristiques régionaux en produisant et diffusant un rapport annuel public de leurs activités et en rendant accessibles aux autres acteurs touristiques régionaux les documents, informations ou données qui pourraient améliorer l'ensemble de la performance touristique régionale.

Commission politique régionale de l'Outaouais

59 • INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

- ATTENDU QUE la richesse dans une société se crée en favorisant et en encourageant toute initiative qui peut améliorer l'environnement économique de cette société ;
- ATTENDU QUE l'innovation et l'entrepreneuriat, plus spécifiquement l'innovation technologique, constituent le cœur de tout développement réussi dans l'économie moderne ;
- ATTENDU QUE Laval a un grand potentiel de développement économique et toutes les infrastructures de base afin de devenir un fleuron d'innovation au Québec.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec élabore un plan d'action afin de promouvoir à travers le Québec l'esprit entrepreneurial et ses avantages pour l'économie québécoise ;
2. Le gouvernement du Québec prenne toutes les mesures nécessaires afin de créer un environnement propice au développement des entreprises en démarrage (startups) ;
3. Le gouvernement du Québec prenne toutes les mesures nécessaires afin de créer à Laval un environnement propice à l'innovation technologique dans tous les domaines en vue de développer et de stimuler l'économie lavalloise.

Commission politique régionale de Laval

60 • ÉDUCATION

Dans le Québec que nous souhaitons bâtir, l'accès à une éducation postsecondaire de qualité doit être optimal sur l'ensemble du territoire. Dans une perspective de développement régional, il est donc de notre devoir de promouvoir des idées ayant pour objectif de faciliter l'accessibilité à l'éducation postsecondaire pour les jeunes de nos régions afin qu'ils puissent y demeurer et y travailler tout en étudiant. Un jeune qui grandit au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Gaspésie ou en Abitibi-Témiscamingue ne devrait pas être défavorisé par son positionnement géographique. Il est donc primordial de trouver les moyens permettant aux jeunes de suivre leurs cours tout en travaillant dans leur région d'origine. Cela passe notamment par la mise en place de programmes d'études en visioconférence. Aussi, la création d'une Association indépendante des villes universitaires et collégiales du Québec nous semble très pertinente.

Celle-ci permettrait de créer un réseau qui regrouperait les villes universitaires et collégiales afin de promouvoir leurs intérêts, de mettre en place une plateforme d'échange et de travail sur les questions liées à l'éducation et finalement, de faire la promotion de la recherche universitaire et collégiale au Québec. Le Québec peut également faire mieux en matière de soutien au choix de carrière en se dotant d'une vision globale et adaptée aux réalités québécoises.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

1. Créer une Association indépendante des villes universitaires et collégiales du Québec, comme c'est le cas en France, qui améliorerait la communication et les échanges entre les villes étudiantes du Québec. Cette association devra notamment :
 - a. prendre conscience du fait que de plus en plus d'étudiants ont des parcours atypiques et, conséquemment, elle devra soutenir les municipalités et les encourager à conserver les tarifs réduits pour les étudiants à temps plein, et cela, peu importe leur âge ;
2. Promouvoir la mise en place de programmes de formation en visioconférence et à encadrer ces pratiques afin de permettre aux étudiants issus de régions périphériques d'y demeurer et d'y travailler tout en poursuivant des études universitaires ;
3. Soutenir de manière plus importante les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) en
 - a. encourageant la création de CCTT dans toutes les régions du Québec, incluant l'Outaouais ;
 - b. encourageant l'accroissement du nombre des CCTT en pratique sociale novatrice (PSN) ;
4. Promouvoir et à préserver l'exclusivité des programmes d'enseignement postsecondaire, lesquels devraient être conçus à partir d'expertises et de créneaux d'excellence régionaux ;
5. Appuyer, entre autres avec un programme de mobilité étudiante, le recrutement d'étudiants québécois, canadiens et internationaux dans les établissements postsecondaires présents en région.

Commission-Jeunesse

61 • PROBLÉMATIQUES EN PROVENANCE DU RÉSEAU COLLÉGIAL

ATTENDU QUE le niveau fluctuant observé au cours des quinze dernières années n'est pas de nature à favoriser la stabilité des services que doivent rendre les cégeps et plus spécifiquement celui de notre région. Les nouveaux services rendus, soit par des professionnels non enseignants ou encore par du personnel de soutien, le sont sur la base de « chargés de projet ». Il s'agit d'un statut temporaire qui, au terme d'une période déterminée selon les dispositions des conventions collectives de travail respectives à ces deux corps d'emploi doit être :

- aboli (si le financement est en phase de décroissance), ce qui a pour effet de faire disparaître le service, et ce, même si le besoin est reconnu OU
- transformé en poste si le besoin s'avère récurrent (et si le niveau de financement se maintient) OU
- transformé à la suite d'un départ (à l'aide d'un processus de réorganisation de services).

ATTENDU QU' en l'absence d'une opportunité d'attrition se conjuguant avec une fin de période de « chargé de projet » et en situation d'instabilité du niveau de financement, l'organisation choisira de jouer de prudence, et ce, au détriment des services à rendre. Au mieux, le processus donnera lieu à une réorganisation de services à la suite d'une priorisation de ceux-ci ;

ATTENDU QUE si la très grande majorité des acteurs du réseau collégial s'entendent pour reconnaître que le modèle de financement actuellement en vigueur tient la route (FABES), nous sommes unanimes à affirmer que la proportion du financement alloué au paramètre « E » (financement dédié à la masse salariale enseignante) est trop importante et a pour effet pervers d'hypothéquer les autres paramètres et ainsi fragiliser les objets financés à l'aide notamment des paramètres « F » (financement fixe) et « A » (les activités dédiées à l'enseignement). Au cégep de Saint-Félicien, nous estimons que cela a pour effet d'affecter davantage les établissements en décroissance, étant donné que le financement notamment du paramètre « A » est largement conditionné par le volume d'activités générées. C'est pourquoi nous estimons que des travaux visant à « réactualiser » l'ensemble de l'enveloppe consentie au financement des cégeps s'avéreraient nécessaires ;

ATTENDU QUE dans la foulée de la révision de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, nous avons, entre autres, demandé à ce qu'une somme soit dédiée à la coordination, la promotion et l'encadrement de la recherche appliquée hors des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Dans un cégep comme le nôtre, qui n'a pas de CCTT sous sa gouverne, cela constitue un besoin que nous estimons essentiel à la poursuite de notre mission, notamment au regard du soutien au développement des milieux que nous desservons. Malgré l'absence d'une telle mesure, nous déployons depuis 2 ans des efforts afin de stimuler la recherche au sein de notre personnel. Déjà nous sommes en mesure de répertorier une dizaine de recherches appliquées menées par nos enseignants. La coordination de ces projets est assumée pour une période de trois ans par une entente avec nos syndicats locaux et les ressources proviennent d'un solde de sous-embauche cumulé au centre d'études collégiales à Chibougamau. C'est donc dire qu'à compter de juin 2017, nous devons soit envisager d'autres sources de financement ou abandonner la recherche non subventionnée. Nous estimons qu'une somme dédiée d'au moins 50 000 \$ nous permettrait d'assumer à long terme cette responsabilité.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. détermine un niveau de financement stable pour les cégeps et un rééquilibrage des paramètres de financement ;
2. soutienne la recherche hors des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ;
3. favorise l'attractivité à l'égard de la fonction de conseiller pédagogique et plus largement de certaines autres fonctions-conseils.

Association libérale de Roberval

62 • PROLONGEMENT DE LA VOIE RÉSERVÉE SUR L'AUTOROUTE 15 NORD

- ATTENDU QUE le développement des transports en commun constitue une mesure très efficace de réduction des gaz à effet de serre ;
- ATTENDU QU' il existe actuellement sur l'autoroute 15 Nord, entre le boulevard de la Côte Vertu à Montréal et l'autoroute 440 à Laval, une voie réservée pour le transport en commun ;
- ATTENDU QUE bien que les autobus du CIT Laurentides ont été autorisés à emprunter la voie d'accotement entre l'autoroute 440 et le pont Gédéon Ouimet, il ne s'agit pas là d'une solution optimale et pleinement sécuritaire ;
- ATTENDU QU' un projet de prolongation de cette voie réservée fait l'objet d'études et de discussions depuis plus de 10 ans et a été présenté en 2012, et que celui-ci prévoyait l'installation d'une rampe d'accès au boulevard du Souvenir à Laval et le prolongement jusqu'à Mirabel de la voie réservée au centre de l'autoroute 15, en ajoutant une voie sur le pont Gédéon Ouimet lors de la reconstruction de ce dernier ;
- ATTENDU QUE le projet a été révisé et certaines de ses parties supprimées en 2015 en raison de la situation financière de l'AMT ainsi que de celle du gouvernement du Québec ;
- ATTENDU QUE les élus de la Couronne Nord ont lancé un appel récent demandant que le projet se fasse comme il était initialement prévu ;
- ATTENDU QUE le nouveau gouvernement fédéral a promis d'investir dans les infrastructures et que celles liées au transport en commun font partie de ses priorités.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec demande au ministère des Transports du Québec et à ses représentants à la nouvelle Agence régionale de transport de relancer le projet de voie réservée sur l'autoroute 15 Nord, conformément à la version proposée en 2012.

Commission politique régionale des Laurentides

63 • L'IMMIGRATION

Le gouvernement, conscient des conséquences d'une démographie à la baisse, a accru le nombre d'immigrants reçus chaque année pour compenser ce phénomène.

Malheureusement, la répartition de ces derniers n'a rien de proportionnel à la population de chacune des régions. La plupart des immigrants s'établissent à Montréal et les environs. De plus, les régions subissent une érosion de leur jeune population au profit des grands centres. En effet, une partie non négligeable des jeunes qui vont poursuivre leurs études supérieures « en ville » ne reviennent pas dans leur région. Donc, malgré l'importante immigration, la population stagne dans les régions du Québec. Si l'on ne tient compte que de la population active, on s'aperçoit qu'elle a diminué au Québec en 2014. On comprend ainsi que la population active des régions du Québec, privée d'immigrants et d'une partie de leur jeunesse, diminue encore plus rapidement que celle des grands centres urbains.

En bref, il ne suffit pas de créer des emplois dans les régions du Québec. Les entreprises, surtout manufacturières, veulent embaucher, mais elles ne parviennent pas à combler leurs postes, car les chômeurs des autres régions, et particulièrement ceux de la région de Montréal, ne viennent pas les combler.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. régionalise davantage l'immigration en accompagnant les régions et les organismes qui y sont dédiés dans une meilleure attraction et rétention ;
2. coordonne mieux l'adéquation entre l'immigration et les besoins de main-d'œuvre ;
3. priorise les immigrants temporaires ayant un emploi en région pour obtenir un certificat de résidence permanente ;
4. soutienne les organisations d'accueil et d'intégration des immigrants en région.

Association libérale de Richmond

64 • POUR DES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES DANS LES 1104 MUNICIPALITÉS AU QUÉBEC EN 2017

- ATTENDU QUE pour améliorer la gouvernance régionale et municipale, on doit réformer sans délai la façon dépassée de tenir des élections dans les 830 municipalités au Québec (75 % des 1104), qui ne sont pas encore divisées en 6 districts électoraux ;
- ATTENDU QUE pour plus d'efficacité, les municipalités qui ne sont pas encore divisées en 6 districts électoraux devraient l'être. Elles permettraient à tous les électeurs de voter sur 2 bulletins au lieu de 7. Un bulletin pour élire le maire, le 2^e, pour élire un conseiller ou une conseillère dans chaque district, permettant ainsi une meilleure représentation à un coût moindre ;
- ATTENDU QUE sur un total de 1104 municipalités au Québec, 261 sont déjà divisées en districts électoraux : 57 municipalités de plus de 20 000 habitants, par obligation et 204 municipalités de moins de 20 000 habitants, par choix. Il y a aussi 13 villes qui sont divisées en quartiers électoraux ;
- ATTENDU QUE le Directeur général des élections (DGE) « doit garantir le plein exercice des droits électoraux en plus de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise. Ceci tout en favorisant la consultation des citoyens en leur assurant une représentation juste et équitable ». Ce n'est pas le cas dans 75 % des municipalités qui ne sont pas encore divisées ;
- ATTENDU QU' « à moins de l'application d'un décret particulier, les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoient qu'une municipalité qui s'assujettit à l'obligation de diviser son territoire en districts doit le faire par l'adoption d'un règlement du conseil à cet effet, au cours de la deuxième année civile qui précède celle où doit avoir lieu une élection générale ». À titre d'exemple, en prévision de l'élection de 2017, la majorité des élu(e)s d'Orford aurait dû adopter un tel règlement, 3 conseillers étaient favorables, 2 conseillères et 1 conseiller refusèrent ;
- ATTENDU QU' à Orford le 3 novembre 2013, seulement 50 % des 3606 électeurs ont réussi à voter. Dans le nord, seulement 38 % des 1150 électeurs ont pu voter après plus d'une heure d'attente. Plusieurs électeurs n'ont pas eu la patience d'attendre et n'ont pas exercé leur droit de vote. Le dépouillement des 12 607 bulletins de vote a été très long et a pris fin à une heure du matin le lendemain, le 4 novembre 2013 ;
- ATTENDU QU' avec 6 mandats de 4 ans, des équipes complètes de 6 conseillers et un maire de la même équipe ont été élus dans chacun des cas. La seule exception fut pour le mandat de 2005 à 2009 où 3 conseillers d'une même équipe avec un maire avaient été élus, contre 3 autres de l'équipe adverse. Bref, une élection avec 7 bulletins de vote favorise trop souvent l'élection d'un conseil en bloc, sans aucune opposition. Ce n'est pas l'idéal en démocratie, car on n'a pas la possibilité de choisir nos représentants. Sans 6 districts, le vote exprimé par les 1150 électeurs du secteur nord d'Orford ne vaut rien, car leur volonté est noyée par les 2456 électeurs du secteur sud qui sont 2,13 fois plus nombreux. Seule l'obtention des 6 districts donnera une représentation juste et équitable avec 2 bulletins, et la possibilité de tenir partout des élections simultanées en octobre 2017 ;
- ATTENDU QUE sur 12 années, dans une municipalité de villégiature avec 13 lacs, on a évalué en moyenne à 117 nouveaux électeurs chaque année. On peut donc déjà prévoir plus de 4074 électeurs en 2017. Sans cette importante modification du processus de vote, il sera impossible de faire voter plus de 60 % des 4074 électeurs prévus lors de l'élection de 2017. Si le dépouillement des 12 607 bulletins le 3 novembre 2013 a duré 5 heures, combien de temps prendra-t-on pour le dépouillement des 17 108 bulletins de vote en 2017 ? À l'évidence, ce sera mathématiquement impossible ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Mandate le ministre des Affaires municipales pour qu'il modifie rapidement par décret la Loi électorale municipale afin que les élus des 830 municipalités acceptent volontairement de diviser leur territoire en 6 districts électoraux pour l'élection de 2017, afin de permettre à tous les électeurs du Québec d'exercer leur droit de vote sur 2 bulletins pour l'élection municipale et sur 2 bulletins pour l'élection scolaire, et ainsi obtenir une représentation juste et équitable dans l'ensemble des 1104 municipalités et des 69 commissions scolaires du Québec.

Association libérale de Brome-Missisquoi

65 • AJOUT D'UN COURS D'ÉDUCATION EN ÉCONOMIE DANS LE PROGRAMME DE FORMATION DU 2E CYCLE DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DES ÉCOLES QUÉBÉCOISES

ATTENDU QUE :

1. les questions relatives à la société et à la consommation de même que celles relatives à la santé et au bien-être personnel sont abordées dans deux des cinq domaines généraux de formation du programme scolaire en vigueur au Québec dans la mesure où aucun cours d'éducation en économie ne figure dans le curriculum officiel ;
2. l'ouverture sur le monde, l'actualisation de soi et la prise en charge de ses apprentissages en vue de devenir un citoyen critique et responsable font partie des visées du programme de formation de l'école québécoise ;
3. une connaissance insuffisante des grands principes d'économie et de finances personnelles peut entraîner de graves conséquences économiques pour une population ;
4. vulgariser le processus d'investissement financier peut inciter les jeunes Québécois à investir davantage ;
5. certains facteurs socioculturels font en sorte que les Québécois sont moins enclins à se lancer en affaires que les autres citoyens canadiens ou que les Américains, et qu'il importe donc de lever le voile sur le processus entrepreneurial afin de pallier ce manque à gagner et ainsi, plus largement, favoriser davantage la création d'emplois par le secteur privé ;
6. expliquer le fonctionnement de l'économie de marché, les facteurs qui influencent les prix à la consommation, et les principes sous-jacents à une économie québécoise en santé permettrait aux élèves de développer leur esprit critique quant à leurs habitudes de consommation mais aussi de mieux interpréter les informations économiques qui leur sont présentées ;
7. les phénomènes de dévitalisation économique comme le chômage et les causes de fermeture d'entreprises doivent être mieux compris par l'ensemble de la population pour éclairer ses futures décisions politiques ;
8. il est important de pallier chez plusieurs enfants certaines lacunes liées à leur héritage socioculturel et qui concernent la gestion des finances personnelles, la compréhension du système de taxation et d'imposition, les possibilités d'investissement, l'entrepreneuriat, les emprunts hypothécaires, le crédit, etc. ;
9. l'éducation en économie offre de multiples possibilités d'interdisciplinarité (domaines des mathématiques, des sciences et technologies, des langues et de l'éthique et de la culture religieuse) et rejoindrait donc le principe d'intégration et de consolidation des connaissances préconisé par le programme en vigueur ;
10. les travaux en didactique ont permis de démontrer la capacité qu'ont les enfants à comprendre des phénomènes complexes (notamment en sciences), et qu'il n'y a donc aucune raison de penser qu'un cours d'éducation en économie adapté serait inaccessible à des élèves de 2e cycle du primaire ;

11. l'acquisition durable de bonnes compétences en économie et en finance requiert plus que la seule implantation d'un cours en 5e secondaire, et qu'un cours par cycle jusqu'à la diplomation permettrait, tout au long de la maturation de la pensée de l'élève, de sensibiliser ce dernier à ces questions et d'espérer des retombées bien plus visibles et durables avec le temps.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

- Le MELS soit mandaté pour élaborer un cours d'éducation en économie, en concertation avec les experts du milieu économique et financier ;
- Ledit cours d'éducation en économie soit intégré au programme de formation de l'école québécoise et dispensé à raison d'au moins un cours par cycle à partir du 2e cycle du primaire (donc, au moins deux cours au primaire, et deux cours au secondaire) ;
- Les programmes de formation des futurs enseignants se voient intégrés à une formation en économie pour être en mesure d'être enseignés le plus tôt possible (enseignants du primaire et du secondaire en univers social, en mathématiques, en langue d'enseignement et en langue seconde) ;
- Les commissions scolaires soient mandatées, dès que possible et lorsque cela est nécessaire, pour dispenser une formation continue en éducation économique à l'ensemble du corps enseignant déjà en fonction ;
- Les principes de saines habitudes financières et de consommation soient placés au centre des éléments d'apprentissage visés par le cours ;
- L'on s'assure que ledit cours outille les élèves pour être critiques et leur permettre de bien comprendre des sujets comme la culture entrepreneuriale, les lois du marché, la taxation et l'imposition, le portrait économique actuel du Québec et du Canada, les stratégies d'investissement (épargne, épargne-retraite, immobilier, bourse, etc.), les signes de vigueur et de dévitalisation économique (chômage et consommation des ménages), l'inflation, la valeur de la monnaie et ses impacts sur l'économie, etc.

Commission politique régionale des Laurentides

66 • RELANCE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR MANUFACTURIER DU QUARTIER CHABANEL

- ATTENDU QU' il y a dans ce secteur 14 millions de pieds carrés de surface disponible et 1 750 entreprises qui emploient 25 000 personnes ;
- ATTENDU QU' il est situé entre deux gares de trains et deux sorties de métro ;
- ATTENDU QU' il est situé à l'intersection des autoroutes 15 et 40 ;
- ATTENDU QUE la ville de Montréal investit beaucoup dans le secteur au niveau des infrastructures ;
- ATTENDU QU' il fait partie d'un projet d'investissement du gouvernement fédéral ;
- ATTENDU QUE le district central jouit d'une nouvelle impulsion ;
- ATTENDU QUE des investissements considérables sont attendus de la part du secteur privé dans le cadre de l'achat et de la rénovation d'édifices.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le développement des activités du secteur du quartier Chabanel soit favorisé en tant que vecteur de l'essor économique de Montréal ;
2. Le gouvernement libéral du Québec favorise le développement d'une zone du savoir (Hub), d'un pôle économique et d'un pôle écologique.

Commissions politiques régionales de Montréal Est, Centre, Ouest

67 • FRÉQUENTATION DE LA MATERNELLE

ATTENDU QU' il est d'une importance reconnue de travailler précocement avec les enfants pour stimuler les apprentissages, et surtout l'acquisition de la lecture, et que la lecture est un facteur déterminant dans la réussite scolaire ;

ATTENDU QUE le taux de décrochage parmi les élèves du secondaire, et surtout chez les garçons, est intolérable.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. L'âge d'admissibilité passe de 5 ans, au 30 septembre, à 4 ans, au 31 décembre ;
2. La maternelle devienne obligatoire.

Association libérale de Nelligan

68 • DESSERTE DU FAUBOURG BOISBRIAND PAR LA LIGNE SAINT-JÉRÔME DU TRAIN DE BANLIEUE

- ATTENDU QUE pour appliquer notre plan d'action, le développement des transports en commun constitue une mesure très efficace de réduction des gaz à effet de serre ;
- ATTENDU QUE le secteur résidentiel du Faubourg Boisbriand a été conçu selon le concept de « transit-oriented development » (TOD), avec déjà une voie ferrée à proximité ;
- ATTENDU QUE la ville de Boisbriand demande depuis des années que le Faubourg Boisbriand soit relié à la ligne de train de banlieue Saint-Jérôme ;
- ATTENDU QUE le site de la gare projetée dans le Faubourg Boisbriand n'est qu'à environ 1,6 km de la gare de Sainte Thérèse et qu'une ligne de chemin de fer double relie déjà les deux sites ;
- ATTENDU QUE l'ajout d'un service de train dans le Faubourg Boisbriand paraissait il y a plusieurs années dans les projets de l'AMT.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec donne comme instructions à ses représentants à la nouvelle Agence régionale de transport de prioriser l'inclusion dans les plus brefs délais d'une desserte au Faubourg Boisbriand sur la ligne Saint-Jérôme du train de banlieue.

Commission politique régionale des Laurentides

69 • L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

- ATTENDU QUE l'année 2015 était l'année internationale des sols agricoles et que la santé de ceux-ci est un enjeu majeur pour l'industrie agroalimentaire du XXI^e siècle ;
- ATTENDU QUE les enjeux pesant sur l'industrie agroalimentaire sont en pleine mutation et que la relève d'entreprises agricoles implique plus de défis que celle d'autres PME ;
- ATTENDU QUE les bioproduits d'origine agricole vont progressivement prendre une place de plus en plus importante dans l'économie mondiale (bioplastiques, biocarburants, biomédical, etc.) ;
- ATTENDU QUE les régions du Québec sont d'importants exportateurs de produits agroalimentaires ;
- ATTENDU QUE la dernière réflexion sur l'avenir de l'industrie agroalimentaire québécoise était le rapport Pronovost, qui n'a pas encore fait l'objet d'une nouvelle politique en matière agricole.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec se dote d'une nouvelle politique agroalimentaire.

Commission politique régionale de Chaudière-Appalaches

70 • STATUT DE RÉGION LIMITROPHE DU PLAN NORD

- ATTENDU QUE l'implication des entreprises et des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue dans les projets nordiques et avec les communautés du Nord est ancienne et importante et ce, depuis les premiers projets hydroélectriques de la Baie-James, le développement de la foresterie vers le Nord et les premiers projets miniers ;
- ATTENDU QUE plusieurs infrastructures, services et entreprises étaient déjà affectés au développement du Nord avant même l'annonce de la relance du Plan Nord ;
- ATTENDU QUE l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas incluse dans les limites territoriales du Plan Nord malgré des liens historiques, économiques et sociaux similaires avec des régions qui en font partie ;
- ATTENDU QUE les communautés de l'Abitibi-Témiscamingue réclament au gouvernement du Québec une reconnaissance des liens que la région entretient et veut développer avec le Nord.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec attribue à l'Abitibi-Témiscamingue un statut de région limitrophe du Plan Nord de manière à ce que les initiatives économiques visant ce territoire puissent être analysées en fonction de leur capacité à atteindre les objectifs de développement du Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue

71 • LA CRÉATION D'UN PROJET PILOTE DE FORMATION

- ATTENDU QUE le territoire de Sherbrooke est très bien pourvu en termes d'établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire ;
- ATTENDU QUE la rétention des jeunes diplômés constitue un des principaux enjeux pour assurer l'essor de la population sherbrookoise et, par le fait même, de la communauté estrienne ;
- ATTENDU QUE les principaux indicateurs tirés des enquêtes faites auprès des employeurs laissent entrevoir des difficultés de recrutement au sein de la direction et du personnel cadre des grandes entreprises et des PME ;
- ATTENDU QUE le développement de la fibre entrepreneuriale est vu par plusieurs intervenants du milieu socio-économique comme étant un des éléments contribuant à une meilleure adéquation entre la formation générale et les besoins en emploi ;
- ATTENDU QUE les jeunes filles et les jeunes garçons peuvent ne pas soupçonner posséder des dispositions entrepreneuriales à moins d'y être sensibilisés par le biais d'une formation générale.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

1. Favoriser la mise en place, au niveau secondaire, d'un projet pilote de formation Entrepreneuriat-études sur les mêmes bases que les programmes Sport-études ou les formations en études internationales ;
2. Assurer un continuum de formation permettant aux jeunes du secondaire de suivre une formation graduelle et complète ;
3. Favoriser les ententes entre les universités et les CEGEP afin d'offrir davantage de passerelles DEC-BAC aux étudiants ;
4. Mesurer le succès de ce projet pilote pour éventuellement développer une formation entrepreneuriale dans l'ensemble du Québec.

Commission-Jeunesse

72 • AJOUTS D'ESPACES DE STATIONNEMENT INCITATIF À PROXIMITÉ DU MÉTRO CÔTE-VERTU

- ATTENDU QUE le gouvernement libéral du Québec a fait de la lutte contre les changements climatiques l'une de ses priorités ;
- ATTENDU QUE le transport collectif est l'une des voies à privilégier pour favoriser la protection de l'environnement ;
- ATTENDU QUE les stationnements incitatifs de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) au métro Namur connaissent un énorme succès en permettant aux citoyens de l'ouest de l'île de Montréal d'utiliser plus facilement le réseau de transport en commun ;
- ATTENDU QUE des stationnements incitatifs plus petits et plus dispersés pourraient également permettre aux citoyens de l'ouest de l'île de Montréal d'utiliser le réseau de transport en commun ;
- ATTENDU QUE plusieurs citoyens de Saint-Laurent et d'autres comtés de l'ouest de l'île de Montréal ont un accès limité aux transports collectifs et qu'ils prennent beaucoup de temps pour accéder au réseau central de métro, notamment via la station Côte-Vertu ;
- ATTENDU QUE les universités québécoises participent à la formation de nombreux étudiants en urbanisme qui pourraient participer à l'évaluation des besoins en matière d'espaces de stationnement incitatif ;
- ATTENDU QUE le gouvernement libéral du Québec reconnaît l'importance du développement du réseau de transport collectif de Montréal.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement libéral du Québec mandate un comité d'experts constitué en partie d'étudiants universitaires en urbanisme pour évaluer le nombre d'espaces de stationnement incitatif qui pourraient être implantés dans les environs de la station de métro Côte-Vertu, de même que les endroits exacts où pourraient être aménagés de tels espaces ;
2. Le gouvernement libéral du Québec, une fois cette évaluation terminée, mandate le ministère des Transports du Québec pour construire les espaces de stationnement incitatif ainsi envisagés.

Association libérale de Saint-Laurent

73 • PROPOSITION VISANT À RÉGULARISER LA SITUATION DES ENSEIGNANTS NON LÉGALEMENT QUALIFIÉS

- ATTENDU QUE l'éducation est l'une des missions prioritaires de l'État ;
- ATTENDU QUE chaque élève décrocheur coûte cher à la collectivité ;
- ATTENDU QUE l'influence positive d'une enseignante ou d'un enseignant motivé est l'un des principaux facteurs de réussite chez les élèves ;
- ATTENDU QU' il manque des enseignants dans plusieurs régions du Québec, et ce, dans plusieurs domaines d'études ;
- ATTENDU QU' il manque des directrices et des directeurs d'école dans le système scolaire, et qu'il faut être enseignant pendant 5 ans avant de postuler pour un emploi de direction ;
- ATTENDU QUE plusieurs nouveaux enseignants quittent leur emploi à cause des conditions de travail difficiles propres au milieu de l'enseignement ;
- ATTENDU QU' il existe une main d'œuvre expérimentée et motivée, mais non légalement qualifiée, prête à relever le défi que représente l'enseignement au primaire et au secondaire au Québec ;
- ATTENDU QU' il est essentiel de maintenir des standards élevés chez les professionnels de l'éducation ;
- ATTENDU QU' un certificat en pédagogie était déjà décerné par le passé, après la réussite de plusieurs cours, à ceux et celles qui réorientaient leur carrière vers le domaine de l'éducation ;
- ATTENDU QUE la province de l'Ontario offre un programme de baccalauréat en éducation d'un an qui est reconnu par le Québec et qui permet d'obtenir un brevet d'enseignement au Québec ;
- ATTENDU QUE plusieurs Québécois choisissent chaque année de s'inscrire à ce programme dans une université ontarienne pour obtenir un brevet québécois.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec permet aux commissions scolaires de décerner des autorisations légales d'enseigner menant à un brevet d'enseignement à des enseignants non légalement qualifiés œuvrant déjà dans le milieu et possédant une expérience jugée suffisante ;
2. Le gouvernement du Québec réinstaura un programme court en éducation permettant l'obtention d'un brevet au Québec.

Commission politique de Montérégie-Est

74 • CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

- ATTENDU QUE la détention d'un permis de conduite constitue un privilège ;
- ATTENDU QUE la conduite avec les facultés affaiblies constitue une cause importante de décès et d'accidents sur les routes du Québec ;
- ATTENDU QUE les sanctions sévères associées à ce type d'infraction incitent les conducteurs ayant consommé de l'alcool à ne pas prendre le volant ;
- ATTENDU QUE la loi ne devrait pas tolérer la multirécidive d'une infraction aussi grave.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'ENGAGE À :

Augmenter les sanctions relatives à la conduite avec les facultés affaiblies de la façon suivante :

1. À la 1^{re} infraction : obligation de suivre le programme Alcofrein. L'utilisation d'un antidémarrreur devient également obligatoire pendant une durée minimale d'un an ;
2. À la 2^e infraction (1^{re} récidive) : interdiction de conduire pendant une durée minimale de 5 ans ;
3. À la 3^e infraction (2^e récidive) : perte définitive du permis.

Commission-Jeunesse

75 • MISE EN PLACE D'UN FONDS SPÉCIAL
POUR LE FINANCEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

- ATTENDU QUE les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre mettent en péril la durabilité de notre économie ;
- ATTENDU QUE le transport automobile constitue une source appréciable d'émissions de gaz à effet de serre, notamment en milieu urbain ;
- ATTENDU QUE la congestion routière, fait trop souvent saillant de la vie près des centres urbains, met en péril la qualité de vie et engendre des pertes de productivité ;
- ATTENDU QUE la construction d'infrastructures routières, loin d'atténuer la congestion routière, contribue bien souvent, à terme, à son extension ;
- ATTENDU QUE le transport en commun permet de remédier aux menaces posées à la fois par les changements climatiques et par la congestion routière ;
- ATTENDU QUE le chevauchement des responsabilités des acteurs en charge de la gouvernance du transport collectif, mais aussi la rareté du financement sont à l'origine du développement anémique du réseau dans la région métropolitaine de Montréal.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec :

1. Mette en place un fonds spécial pour le financement et le développement du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal ;
2. Recourt aux sommes déposées dans ce fonds spécial pour financer des projets de développement des réseaux du métro, des trains de banlieue et des autobus, conformément au plan stratégique élaboré par l'Autorité régionale de transport métropolitain en concertation avec ses partenaires ;
3. Reconnaisse que des ressources doivent être investies autant, voire davantage, dans le développement du transport collectif que dans la construction d'infrastructures routières.

Association libérale de Nelligan

76 • PROTÉGEONS LES 114 PETITS LACS DE MOINS DE 4 KM² SERVANT DE RÉSERVOIRS MUNICIPAUX EN EAU POTABLE

- ATTENDU QUE selon le rapport de 2006, signé par Hubert Demard, après l'étude commandée par le ministère de l'Environnement à Réseau Environnement (l'association professionnelle qui regroupe les spécialistes de l'eau), le Québec protège très mal les réserves d'eau brutes dans lesquelles les municipalités s'alimentent en eau potable, comparé à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick ;
- ATTENDU QUE l'absence de protection sévère accordée à nos réserves d'eaux brutes impose deux actions : a) ces petits lacs servant de réservoirs municipaux d'eau potable ne doivent plus être traités comme des lacs ordinaires, b) on doit rapidement prévenir les problèmes à long terme plutôt qu'accroître les budgets des usines de filtration au fur et à mesure que la qualité de l'eau brute de ces réservoirs diminue ;
- ATTENDU QUE ces 114 petits lacs sont souvent menacés par des activités susceptibles d'altérer la qualité de leurs eaux brutes, comme l'érosion, la navigation de plaisance, les rejets provenant des routes qui les longent, les constructions existantes et nouvelles dans la bande riveraine de leurs bassins versants ;
- ATTENDU QUE l'on accorde parfois des exemptions de filtration parce que les eaux sont en principe de bonne qualité. Ces exemptions, une fois accordées, ne sont pas révoquées à moins que les normes sévères de qualité soient dépassées et la population desservie court ainsi un risque très élevé que son eau soit contaminée. La nouvelle politique de protection de ces petits lacs devrait respecter rapidement le rapport d'Hubert Demard ;
- ATTENDU QU' on devrait déterminer dès maintenant par voie réglementaire, comme l'a fait l'Ontario il y a plusieurs années, toutes les menaces qui pèsent sur les prises d'eau des lacs du Québec, priorisant les 114 lacs de moins de 4 km². La politique de protection des sources d'eau brute devra proposer une approche plus sévère à l'exemple du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

mandate le ministre de l'Environnement pour qu'après un retard de 10 ans il accélère l'application du Règlement pour protéger les petits lacs réservoirs sources d'eau de surface servant d'approvisionnement en eau potable pour de nombreuses petites municipalités.

Association libérale de Brome-Missisquoi

77 • LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La technologie de la fibre optique est devenue aujourd'hui aussi nécessaire que le téléphone ou l'électricité au siècle dernier. C'est elle qui donne accès au monde. Elle est devenue un « service essentiel ». Au Québec, il y aurait encore 10 % des résidences qui en seraient privées. Cette proportion est évidemment plus élevée dans les milieux ruraux. C'est assurément le cas dans le comté de Richmond.

Dans le passé, les compagnies de téléphone et d'électricité bénéficiaient d'un monopole, mais, en contrepartie, elles étaient tenues de desservir tout le monde à un prix fixé par règlement gouvernemental. Ce n'est plus le cas. Actuellement, les compagnies de télécommunications investissent des milliards de dollars dans la fibre optique pour garder leur clientèle, mais elles ne le font que là où il y a une densité de population importante. On se retrouve donc dans la situation suivante : les habitants des villes ont accès à plusieurs réseaux de fibres optiques à l'inverse des habitants des zones rurales. Ne pas corriger cette situation encourage les citoyens à déménager en ville et à abandonner le territoire rural. Cela va à l'encontre de notre objectif d'occupation du territoire.

Il ne s'agit pas de plaider ici en faveur d'un retour à ces lourdes réglementations qui ont empêché la concurrence de stimuler ces industries au bénéfice des clients. Il s'agit plutôt de trouver une solution qui, sans empêcher la concurrence, permettrait de déployer cet important service partout. Cela bénéficierait à l'occupation de notre territoire et au soutien à nos PME, travailleurs autonomes, possibilité de télétravail, familles, etc.

Par ailleurs, on ne doit plus isoler les divers services, surtout depuis que le téléphone est déréglementé. Il n'existe plus aujourd'hui de compagnies de téléphone, de compagnies de câblodistribution et de compagnies d'Internet. Il y a tout simplement des compagnies de télécommunications, car tous les services passent par la même technologie.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

Dans le cadre de sa Politique numérique, trouve une solution permettant à tous de bénéficier de la fibre optique au Québec, à un coût raisonnable.

Association libérale de Richmond

78 • AGRANDISSEMENT DU CAMPUS DE L'UQO

- ATTENDU QUE la région des Laurentides connaît une croissance démographique élevée ;
- ATTENDU QUE plus de 85 % des cours universitaires offerts aux étudiants sont encore à l'extérieur de la région des Laurentides ;
- ATTENDU QUE le gouvernement libéral favorise le développement durable et la mobilité durable ;
- ATTENDU QUE la région veut accroître le taux de diplomation universitaire de sa population ;
- ATTENDU QUE la direction du campus de l'UQO à Saint-Jérôme a été favorable à une rehausse du taux de diplomation ;
- ATTENDU QU' au cours des prochaines années, la région devra renouveler de nombreux emplois dans plusieurs domaines, notamment ceux des services commerciaux, manufacturiers et gouvernementaux ;
- ATTENDU QUE les deux cégeps de la région des Laurentides (Saint-Jérôme et Lionel-Groulx) ont connu l'une des plus fortes croissances du nombre de leurs clientèles ;
- ATTENDU QUE la région des Laurentides, contrairement à la plupart des régions du Québec, ne bénéficie pas des avantages de l'accessibilité aux cours universitaires pour l'ensemble de sa population.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Parti libéral du Québec contribue à augmenter et à diversifier l'accès aux cours universitaires dans la région des Laurentides en appuyant favorablement le projet d'agrandissement du campus de l'UQO à Saint-Jérôme.

Association libérale de Saint-Jérôme

79 • DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- ATTENDU QUE l'accès aux réseaux Internet et de téléphonie mobile est la base de tout développement lié au numérique ;
- ATTENDU QUE la couverture des réseaux Internet et mobile est incomplète dans la région, dans les secteurs ruraux et périurbains ;
- ATTENDU QUE cette couverture est essentielle pour le développement des affaires, mais aussi pour des raisons de sécurité, de santé et d'éducation ;
- ATTENDU QUE les secteurs restant à couvrir ne sont pas rentables pour les entreprises de télécommunications ;

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec se dote d'une cible de couverture d'internet et supporte le développement des infrastructures de télécommunications dans les secteurs ruraux ou isolés.

Commission politique régionale d'Abitibi-Témiscamingue, association libérale d'Ungava

80 • TRANSPORT À LA SORTIE DE L'ÎLE BIZARD

ATTENDU QU' il n'y a pratiquement pas de transport en commun capable d'amener les citoyens de l'Île Bizard au travail de façon raisonnable ;

ATTENDU QU' il n'y a qu'un moyen de sortie de l'Île Bizard et qu'il congestionne les voies de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement recommande que le prolongement du boulevard Jacques-Bizard soit réalisé vers l'autoroute 40.

Association libérale de Nelligan

81 • LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- ATTENDU QU' au Québec en 2013, selon le Bilan-Faim 2013 publié par les banques alimentaires de Québec, plus d'un million de demande d'aide alimentaire ont été distribué ;
- ATTENDU QUE toujours selon ce bilan, toutes les couches sont touchées en commençant par les femmes de 18 ans et plus (48,8%), les immigrants et réfugiés (30,7%), les étudiants au niveau postsecondaire (5,8%), les aînés (5,3%) et les Autochtones (1,5%) ;
- ATTENDU QUE cette grande demande a accru la pénurie puisque en mars 2013, 29,7% des organismes communautaires ont déclaré ne pas avoir suffisamment de denrées pour répondre à la demande ;
- ATTENDU QUE que ces organismes sont rendus à servir moins de produit dans 31% des cas et ces mêmes 29,7% disent acheter des denrées complémentaires plus qu'à l'habitude pour satisfaire les demandes et que 6% de ces organismes renvoient les gens sans nourriture. Ces données disent tout. Les chiffres ne baissent pas mais on tendance à augmenter depuis 2013.

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Qu'en plus des bonnes politiques gouvernementales, qu'il faille aussi une contrainte législative à l'instar de la France qui a pris un pas en avant en adoptant une loi forçant les grandes surfaces de ne pas jeter leur excédant de nourriture pour permettre aux banques alimentaires d'en distribuer aux gens dans le besoin. Nous devrions nous aussi agir ainsi pour forcer les transformateurs, distributeurs, restaurateurs de grossir nos banques alimentaires au lieu de jeter les denrées alimentaires.

Commission des communautés culturelles

FORMULAIRE D'AMENDEMENT

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

AJOUT

MODIFICATION

RÉSOLUTION #

ARTICLE(S) TOUCHÉ(S)

NOM DU PROPOSEUR

NOM DU SECONDEUR

DESCRIPTION DE L'AMENDEMENT

LORS DES DÉBATS SUR LES RÉSOLUTIONS EN PLÉNIÈRE :

- Les interventions portent uniquement sur l'article ou sur le bloc d'articles à l'étude ;
- Le président de plénière attribue les temps de parole aux militants qui se présentent aux micros ;
- Les amendements sont des propositions visant à modifier le contenu d'une proposition en biffant (abrogeant), en ajoutant ou remplaçant (modifiant) certains mots ;
- L'amendement est irrecevable s'il est étranger au sujet de la proposition qu'il vise ou s'il a pour effet de changer la nature de la proposition sous considérations. Le proposeur doit être appuyé par un secondaire afin que sa proposition soit débattue par l'assemblée ;
- L'amendement a priorité sur la motion en discussion. Après l'étude de l'amendement, le débat reprend sur la motion principale telle qu'elle a été amendée le cas échéant. Elle peut faire l'objet d'un nouvel amendement.

QUESTIONS ?

LES BÉNÉVOLES À LA RÉGIE SONT LÀ POUR VOUS AIDER !

FORMULAIRE D'AMENDEMENT

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

AJOUT

MODIFICATION

RÉSOLUTION #

ARTICLE(S) TOUCHÉ(S)

NOM DU PROPOSEUR

NOM DU SECONDEUR

DESCRIPTION DE L'AMENDEMENT

LORS DES DÉBATS SUR LES RÉSOLUTIONS EN PLÉNIÈRE :

- Les interventions portent uniquement sur l'article ou sur le bloc d'articles à l'étude ;
- Le président de plénière attribue les temps de parole aux militants qui se présentent aux micros ;
- Les amendements sont des propositions visant à modifier le contenu d'une proposition en biffant (abrogeant), en ajoutant ou remplaçant (modifiant) certains mots ;
- L'amendement est irrecevable s'il est étranger au sujet de la proposition qu'il vise ou s'il a pour effet de changer la nature de la proposition sous considérations. Le proposeur doit être appuyé par un secondaire afin que sa proposition soit débattue par l'assemblée ;
- L'amendement a priorité sur la motion en discussion. Après l'étude de l'amendement, le débat reprend sur la motion principale telle qu'elle a été amendée le cas échéant. Elle peut faire l'objet d'un nouvel amendement.

QUESTIONS ?

LES BÉNÉVOLES À LA RÉGIE SONT LÀ POUR VOUS AIDER !

RÉSOLUTION- CADRE

LA VOIX DES **RÉGIONS**
LA FORCE DU QUÉBEC

— CONSEIL GÉNÉRAL —

13, 14 ET 15 MAI 2016 • DRUMMONDVILLE

UNE ÉDUCATION POUR TOUTE LA VIE

.....

L'APPRENANT AU CŒUR
D'UN SYSTÈME ÉDUCATIF
INCLUSIF ET PERFORMANT

POUR SUIVRE L’AFFIRMATION DE L’ÉDUCATION
COMME PRIORITÉ NATIONALE EN DÉFINISSANT UN
NOMBRE LIMITÉ D’OBJECTIFS PRIORITAIRES À LA
RELANCE DE NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF

L’historique de l’éducation au Québec a été riche en périodes d’expansion rapide et en moments de grandes remises en question.
D’une société très peu scolarisée, il y a quelques décennies, nous avons ensemble bâti un système éducatif complet, démocratisé et assez performant.

La capacité de remise en question du statu quo est un des éléments cruciaux qui a permis au Québec de progresser si rapidement à plusieurs paliers.

Le temps serait propice à une modification et à un changement de paradigme du système éducatif québécois.

Alors que les dernières années ont été monopolisées par les questions de structures, de gouvernance et de ressources, trop peu d’efforts ont été déployés autour de ce qui importe le plus c’est-à-dire : l’apprenant, son milieu et les facteurs reconnus pour favoriser sa réussite scolaire.

Bien que le taux de diplomation continue à progresser légèrement au Québec, nos résultats font piètre figure lorsqu’on les compare à ceux des provinces voisines et des autres pays.

Cet état de situation amène les auteurs spécialisés en la matière à se demander si nous avons développé une tolérance à l’intolérable en ce qui a trait à l’échec scolaire et à la sous-scolarisation.

Le vérificateur général affirme que le Québec a un urgent besoin d’une vision intégrée et à long terme de la persévérance et de la réussite scolaire. Les exemples isolés de projets innovants et prometteurs ne suffisent plus et il serait important de remettre à jour le plan stratégique en matière d’éducation dont la dernière mouture venait à échéance en 2013.

À la suite de l’annonce d’un réinvestissement important en éducation lors du dernier budget, nous devons poursuivre l’affirmation de l’éducation comme priorité nationale en définissant un nombre limité d’objectifs prioritaires à la relance de notre système d’éducation.

1. Poursuivre l'affirmation de l'éducation comme priorité nationale en définissant un nombre limité d'objectifs prioritaires à la relance de notre système d'éducation

Que le gouvernement du Québec fasse de l'éducation une priorité nationale et définisse un nombre limité d'objectifs prioritaires pour le système d'éducation afin de placer la réussite de nos enfants au cœur du système d'éducation en :

1. Mobilisant l'ensemble des acteurs de la société dans le cadre d'un vaste exercice de consultation qui :
 - a. visera à définir une vision claire et un nombre limité d'objectifs prioritaires pour le système d'éducation,
 - b. facilitera l'arrimage entre l'équipe-école, les parents, le milieu de l'économie sociale, les organismes communautaires pertinents, la société civile et les entreprises privées afin que l'ensemble des communautés soient mobilisées autour de leurs établissements scolaires,
 - c. permettra de mettre à jour le plan stratégique en matière d'éducation ;
2. Favorisant une planification à long terme des ressources en fournissant aux organismes scolaires des prévisions financières transparentes pour une période de temps de trois ans, mise à jour chaque année ;
3. Mettant en place des mécanismes de gouvernance favorisant l'élaboration périodique d'une vision claire en éducation et facilitant la stabilité dans l'implantation de cette dernière au fil du temps malgré les aléas de la politique.

AMÉLIORER LA FORMATION ET L'EXERCICE
DES ENSEIGNANTS

Les

données probantes de recherches en éducation confirment le rôle prépondérant de la qualité de l'enseignement sur la réussite et la persévérance scolaires des élèves.

La capacité des enseignants à intervenir de façon adéquate et structurée en fournissant aux élèves de tous les niveaux des stratégies, des évaluations formatives et une rétroaction de qualité, serait le facteur qui contribue le plus à la réussite scolaire de l'ensemble de ceux-ci.

La présente situation au Québec démontre qu'il serait nécessaire d'actualiser la formation de nos futurs enseignants en fonction des défis qu'ils rencontrent. L'évolution du système éducatif fait en sorte que les classes sont constituées d'une clientèle de plus en plus hétérogène et une formation plus exhaustive au niveau universitaire est devenue incontournable.

Pour pouvoir bénéficier de cette formation bonifiée et prodiguer par la suite un enseignement rehaussé, les candidats à la profession d'enseignant devront répondre à des exigences académiques rehaussées afin d'être admis à une faculté d'éducation au Québec.

Enfin, il devient nécessaire de maintenir un niveau de formation continue pour relever les défis imposés par la clientèle diversifiée, les mutations sociales et les changements technologiques qui se succèdent à un rythme en constante accélération. Cette pratique de mises à jour périodiques devient un gage de qualité de l'enseignement essentiel à ce secteur névralgique de notre société.

La qualité d'un système éducatif ne peut être supérieure à celle de ses enseignants et il est important de valoriser leur travail!

2. Améliorer la formation et l'exercice des enseignants

Que le gouvernement du Québec travaille à améliorer la formation et l'exercice des enseignants en :

1. Travaillant avec les universités au rehaussement des critères d'admission et au perfectionnement des programmes de formation des enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement notamment en ce qui a trait au niveau de l'enseignement de la langue ;
2. Créant pour les enseignants une obligation de formation continue et de mise à jour périodique des compétences linguistiques et des autres compétences jugées opportunes par l'entremise d'une révision du Règlement sur les autorisations d'enseigner encadrant les différentes conditions liées à l'émission et au maintien des autorisations d'enseigner émises par le gouvernement ;
3. Encourageant les établissements scolaires et les commissions scolaires à développer des communautés de bonnes pratiques basées sur les données probantes de la recherche et le savoir expérientiel permettant aux enseignants et au personnel de soutien d'échanger sur les approches pédagogiques efficaces dans leurs milieux ;
4. Mettant sur pied des postes d'enseignants-mentors permettant à des enseignants expérimentés d'avoir des libérations de tâches vouées au soutien des enseignants en début de carrière ;
5. Travaillant à mettre fin à l'ancienneté comme unique facteur déterminant l'ordre d'attribution des choix de classes par les enseignants dans le cadre des négociations de conventions collectives afin d'éviter que les enseignants avec le moins d'expérience se retrouvent avec les groupes à défis élevés et de favoriser l'attribution de la meilleure ressource au bon endroit pour la réussite des élèves ;
6. Étudiant la remise sur pied d'un programme passerelle permettant à un individu qui a des qualifications utiles à l'enseignement, mais qui ne détient pas un diplôme en enseignement, de suivre un programme convenable lui permettant d'obtenir une autorisation d'enseignement menant à un brevet d'enseignement ;
7. Rehaussant l'attractivité et la valorisation de la profession d'enseignant notamment par l'amélioration des conditions de travail et des conditions de rémunération globale des personnes qui sont au début de leur carrière en enseignement.

3. Augmenter la fréquentation scolaire et l'engagement de l'élève dans son parcours scolaire

Que le gouvernement du Québec travaille à augmenter la fréquentation scolaire et l'engagement de l'élève dans son parcours scolaire en :

1. Poursuivant le déploiement de la maternelle 4 ans d'abord dans les milieux défavorisés et en évaluant la possibilité d'élargir le déploiement de la maternelle 4 ans sur l'ensemble du territoire d'ici 2025 et en révisant la progression du cursus scolaire en conséquence ;
2. Évaluant la possibilité d'augmenter l'âge de l'instruction publique obligatoire à 18 ans pour les élèves qui n'ont pas obtenu un diplôme ou d'attestation d'études secondaires ou professionnelles et en adaptant les autres possibilités, notamment au niveau de la formation professionnelle, afin que les élèves moins susceptibles de persévérer dans un cursus d'enseignement régulier puissent avoir accès à des modes alternatifs d'enseignement ;
3. Favorisant l'augmentation significative du nombre d'écoles à vocation particulière et le nombre de programmes à vocation particulière dans les écoles publiques afin de rendre communs et non exceptionnels les cheminements à vocation particulière ;
4. Accroissant l'accès des jeunes aux activités parascolaires, telles les activités physiques, artistiques, culturelles, récréatives et bénévoles en :
 - a. mettant en œuvre des mesures ciblées permettant aux écoles desservant des clientèles défavorisées d'avoir accès à davantage de ressources pour accéder à des activités parascolaires et à des activités bénévoles,
 - b. modulant en fonction des revenus du ménage la générosité du crédit d'impôt remboursable pour les activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives ;
5. Révisant la façon dont on accompagne les élèves qui manifestent de la douance au sein de notre système scolaire afin d'assurer leur meilleur développement possible.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DONNÉES BRUTES
ET AUX DONNÉES PROBANTES AFIN D'AMÉLIORER
L'ENSEIGNEMENT ET L'ÉMULATION AU SEIN
DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le vérificateur général du Québec recommande que le ministère détermine, en fonction de la situation de chaque commission scolaire, des orientations, des buts et des objectifs quantifiables entérinés par le ministre. Ceux-ci devront évidemment être pris en compte dans le plan stratégique de la commission scolaire.

Ces données et leurs degrés d'atteinte incluraient les deux mesures les plus fiables pour évaluer la réussite des élèves, à savoir le taux de diplomation et de qualification par cohorte, ainsi que le taux d'élèves qui quittent l'école, sans avoir obtenu ni de diplôme ni de qualification (taux de décrochage).

Les résultats aux examens du ministère, le taux de diplomation et de décrochage ainsi que le contexte dans lequel ils doivent être interprétés seraient rendus facilement accessibles à tous.

L'accès ainsi que la mise en place des données probantes se révèlent être une des voies les plus prometteuses pour améliorer les résultats de tout système éducatif.

Les bases de données et l'accès rapide aux conclusions de nombreuses recherches ont permis à plusieurs chercheurs de dégager clairement le poids d'une centaine de facteurs dans la réussite scolaire des élèves. Par exemple, John Hattie (2009) a analysé 800 méta-analyses résumant plus de 10 000 analyses individuelles et a pu établir des corrélations de facteurs contribuant à la réussite scolaire, dont les suivants :

Corrélation plus forte

- Évaluation formatrice 0.90
- Les programmes encourageant la lecture 0.67
- La formation continue des enseignants 0.62

Corrélation plus faible

- Les devoirs et l'aide aux devoirs 0.29
- Les réformes de l'enseignement 0.22
- La taille des classes 0.21

Ce genre d'information est capitale et permet d'améliorer la prise de décision en ce qui a trait à l'administration de notre système éducatif. N'est-il pas étonnant que les facteurs contribuant à la réussite scolaire avec une corrélation plus faible apparaissent comme plus importants dans le discours public et politique actuel que ceux pour lesquels la corrélation est plus forte ? Il s'agit du genre de situation qui pourrait être corrigée avec davantage de données probantes.

4. Améliorer l'accès aux données brutes et l'usage des données probantes afin d'améliorer l'enseignement et l'émulation au sein du système d'enseignement

Que le gouvernement du Québec travaille à améliorer l'accès aux données brutes et l'usage des données probantes reconnues afin d'améliorer l'enseignement et l'émulation au sein du système d'enseignement en :

1. Travaillant de façon prioritaire avec les acteurs du système d'éducation à :
 - a. assurer une comparabilité de l'ensemble des données recueillies par les différents acteurs des systèmes d'éducation,
 - b. verser un maximum de données recueillies par les différents acteurs du système d'éducation au portail Données Québec une fois que ces dernières auront été anonymisées,
 - c. promouvoir l'usage des bases de données en recherche afin de développer différents indicateurs permettant d'évaluer la performance du système d'éducation et d'améliorer en continu les stratégies d'intervention gouvernementales ;
2. Effectuant une évaluation nuancée de la performance des différents établissements scolaires du Québec qui devrait :
 - a. être élaborée en collaboration avec les acteurs du milieu de l'éducation,
 - b. être pondérée de façon à permettre de bien refléter la diversité des réalités vécues sur le territoire du Québec,
 - c. être disponible sur plateforme web facile d'usage et avec un contenu pouvant être compris aisément par la population et les intervenants du milieu ;
3. Créant un institut national d'excellence en éducation, à l'image de l'institut national d'excellence en santé et services sociaux, qui aura comme mission de :
 - a. promouvoir l'excellence dans l'usage de méthodes pédagogiques basées sur des données probantes,
 - b. faciliter l'implantation d'un mode de gestion davantage axée sur les objectifs et les résultats dans les commissions scolaires et les directions d'établissements scolaires,
 - c. d'outiller les directions d'école et les commissions scolaires dans le développement de leur leadership et d'offrir un service d'accompagnement à ceux qui le désirent,
 - d. faciliter l'implantation des meilleures pratiques pédagogiques sur le terrain.

-5-

REAFFIRMER LE RÔLE DES PARENTS
COMME VECTEURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE
EN LEUR OFFRANT LE SOUTIEN REQUIS

*« Le métier de parents est l'un des plus exigeants...
Pourtant, aucune formation conduisant à l'obtention
d'une carte de compétence n'est offerte aux futurs parents. »*

Germain Duclos, psychoéducateur et orthopédagogue de renom

Même si la grande majorité des parents possède un savoir intuitif et des compétences de base, plusieurs doutent de leurs capacités éducatives. La famille, même métamorphosée, demeure la cellule de base pour les enfants et leur éducation.

Notre société a donc une obligation fondamentale de soutenir les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Nos actions collectives peuvent influencer directement la façon dont les parents stimulent et éduquent leurs enfants et les supportent sur le chemin de la persévérance et la réussite scolaire.

De plus, plusieurs chercheurs ont longuement insisté sur la nécessité d'une collaboration parents-intervenants, si facile à prôner, mais si délicate dans son application. La création d'une relation collaboratrice entre les parents et les intervenants scolaires est un processus qui ne peut être développé qu'avec un soutien ciblé et systématique.

5. Réaffirmer le rôle des parents comme vecteurs de réussite scolaire en leur offrant le soutien requis

Que le gouvernement du Québec travaille à soutenir les parents agissant comme vecteurs de réussite scolaire en :

1. Sensibilisant la population québécoise à l'importance du rôle du parent dans le développement de l'enfant notamment en ce qui a trait à la littératie et la numératie en bas âge ;
2. Favorisant la littératie en bas âge en s'assurant que tous les enfants du Québec aient accès gratuitement aux bibliothèques municipales, ainsi qu'à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) ;
3. Élaborant et diffusant un guide visant à informer et soutenir les parents ayant des enfants fréquentant le réseau scolaire québécois dans les différentes phases de développement de ces derniers au niveau primaire et secondaire. Ce guide pourrait notamment s'inspirer de la forme du guide Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans qui vise à outiller les parents relativement à la grossesse et la petite enfance et qui a été conçu par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ;
4. Demandant aux commissions scolaires de mettre en place des formations à l'attention des parents accessibles sur une base volontaire et visant à les outiller relativement aux différents aspects de la parentalité liés à l'éducation et aux nouveaux curriculums d'enseignement ;
5. Réduisant le phénomène d'analphabétisme fonctionnel observé à l'âge adulte par l'amélioration de l'accès aux programmes d'alphabétisation des adultes ;
6. Priorisant le soutien aux parents vivant dans des situations précaires ou dans des milieux défavorisés dans la mise en œuvre des mesures visant à soutenir les parents agissant comme vecteurs de réussite scolaire.

6. Prévenir les difficultés scolaires et favoriser la persévérance scolaire

Que le gouvernement du Québec travaille à prévenir les difficultés scolaires et à favoriser la persévérance scolaire en :

1. Assurant une meilleure coordination et intégration des actions prises pour atteindre l'objectif de 80 % de diplomation d'ici 2020 fixé dans la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires et en augmentant les ressources allouées au suivi des mesures entreprises afin de réaliser cet objectif primordial ;
2. Améliorant le dépistage précoce des difficultés de lecture et d'apprentissage dès la maternelle et la petite enfance ;
3. Portant une attention particulière à l'accompagnement des élèves en difficulté lors de leur l'entrée au secondaire ;
4. Améliorant l'utilisation et l'accès aux ressources spécialisées dans les écoles comme les orthopédagogues et les psychoéducateurs ;
5. Mesurant les retombées liées aux sommes investies en matière d'aide aux devoirs et en optimisant l'allocation des ressources en cette matière, si jugé opportun.

DÉVELOPPER UN SYSTÈME ÉDUCATIF INCLUSIF ET ATTENTIF AUX BESOINS DES EHDAA

Le sujet de l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en est un complexe et délicat. De nombreuses études longitudinales ont démontré à maintes reprises que les services fournis aux élèves dans des groupes dits « spéciaux » ne font qu'aggraver l'exclusion de ces derniers, tout en entravant leurs probabilités de poursuite des études.

Au Québec, alors que notre système scolaire a intégré plusieurs EHDAA au cours des dernières décennies, les changements philosophiques et structurels nécessaires pour réaliser ce défi d'inclusion n'ont pas significativement été amorcés.

Le difficile changement de mentalité des acteurs du milieu et des autorités, ainsi que le lien nébuleux dressé par les représentants des travailleurs entre les conditions de travail et les droits des élèves, ont fait en sorte que les résultats de cette obligation légale et internationale se sont avérés mitigés.

Au Nouveau-Brunswick, le rapport McKay (2007) proposa 95 recommandations précises afin d'améliorer la distribution des ressources, les services spécialisés, la formation des enseignants et le leadership des gestionnaires tout en proposant que chaque école se dote d'une équipe stratégique de services aux élèves.

À la suite de ce rapport, la grande majorité des ressources spécialisées ont été rapatriées au sein des écoles dites « régulières ». Par la suite, l'Ontario et d'autres provinces entamèrent une telle démarche.

Nous croyons que le Québec, à l'image de ses voisins, peut arriver à une vision partagée, une utilisation plus optimale des ressources existantes et à un système éducatif moderne et inclusif, où les élèves, les parents et les professionnels de l'éducation peuvent tous s'épanouir.

7. Développer un système éducatif inclusif et attentif aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Que le gouvernement du Québec travaille à rendre notre système éducatif inclusif et attentif aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en :

1. Mettant à jour la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en s'inspirant des meilleures pratiques et des Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation de l'UNESCO ;
2. Effectuant une étude permettant de mieux comprendre la croissance considérable du nombre d'élèves considérés EHDA au cours des dernières années et en révisant le mode d'accès au test et les protocoles à suivre pour qualifier un élève de EHDA ;
3. Rendant obligatoire l'inclusion d'un certain seuil d'élèves EHDA dans les écoles privées subventionnées pour le maintien de leur subvention publique ;
4. Adaptant la définition de la réussite scolaire en introduisant la notion de seuils de réussite différés permettant de formuler des attentes adaptées à certains élèves EHDA dans l'évaluation de leurs compétences sans éliminer les exigences de réussite pour tous ;
5. Incitant les universités à améliorer les compétences en gestion de groupes et en enseignement différencié pour augmenter la qualité de l'enseignement aux groupes dont la composition et les besoins sont hétérogènes ;
6. Favorisant le déploiement de ressources et de méthodes d'intervention améliorant l'inclusion et la persévérance scolaire dans les milieux autochtones et dans les milieux où il y a une forte concentration de parents immigrants dont la langue maternelle n'est pas le français.

DÉCENTRALISATION RÉELLE ET REDDITION DE COMPTES

Au Québec, c'est la Loi sur l'instruction publique qui légifère sur le système éducatif public. Elle est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. La Loi sur l'instruction publique, datant de 1867, fut révisée en profondeur lors de la création du ministère de l'Éducation du Québec en 1964, puis lors d'une volonté de décentralisation et de modernisation en 1988.

Malgré plusieurs efforts et modifications de cette loi, la décentralisation recherchée ne s'est pas matérialisée comme escompté. Les modifications apportées en 2008, par le projet de loi 80, devaient corriger cette situation. Cependant, les résistances au partage des responsabilités sont demeurées tenaces. Les acteurs du milieu reconnaissent que les commissions scolaires doivent assurer un leadership au niveau de la distribution équitable des ressources allouées par le ministère.

Par contre, ce rôle ne doit pas devenir un argument permettant de tenter d'uniformiser les services et les décisions pédagogiques de chacune des écoles, car leurs besoins et leur profil sont uniques.

Il serait dommage que les commissions scolaires ne fassent que reproduire un modèle imposé par le ministère de l'Éducation et nous devons donc travailler à accroître efficacement l'autonomie des écoles.

Nous proposons donc que les objectifs généraux soient centralisés et que les moyens de réalisation soient décentralisés. Les objectifs relèvent du ministère, alors que les moyens relèvent de la direction d'établissement et de son équipe.

Cette décentralisation des moyens entraînerait une plus grande responsabilisation de la direction au niveau d'une reddition de comptes simple et efficace par rapport au niveau d'atteinte des objectifs fixés.

8. Mettre en place une décentralisation réelle des pouvoirs décisionnels et une reddition de comptes efficace

1. Poursuivant l'effort d'allègement, d'harmonisation et de simplification des différents processus de planification et de reddition de comptes exigés des différents acteurs du réseau scolaire ;
2. Instaurant au sein du ministère de l'Éducation une gestion davantage axée sur les objectifs et les résultats qui soit moins tributaire des sommes allouées ou réclamées ;
3. Favorisant l'autonomie des écoles et en adoptant une approche axée sur les objectifs et les résultats en révisant l'ensemble des budgets ciblés dans le système d'éducation pour :
 - a. tendre vers leur élimination,
 - b. mettre en œuvre des mécanismes permettant aux établissements qui atteignent déjà cet objectif la mise en place d'un budget ciblé de se soustraire à l'obligation d'utiliser les sommes à des fins particulières pour les allouer à d'autres besoins de l'établissement ;
4. Rehaussant le droit de gérance des directions scolaires et en permettant davantage de souplesse dans l'allocation des ressources disponibles par un travail déterminé de négociations amenant une plus grande flexibilité dans les conventions collectives des différents acteurs du milieu de l'éducation.

ÉLÈVES BRANCHÉS, ENTREPRENEUR CRÉATIF ET OUVERT

Notre système éducatif québécois a pour mandat d'instruire, d'éduquer et de préparer les élèves pour relever les défis d'un monde de plus en plus interrelié et compétitif.

Nos écoles devront développer les capacités demandées pour la réussite dans un environnement stimulant et exigeant. Steve Jobs, cofondateur de Apple, le visionnaire qui a complètement bouleversé la technologie moderne et, par le fait même, nos modèles d'apprentissage de vie, énonçait : « Notre objectif est de toujours regarder vers l'avenir. Nous devons inventer les lendemains plutôt que nous soucier de ce qui est arrivé hier. »

Plusieurs penseurs en éducation divisent maintenant les compétences de base à enseigner aux élèves en trois grandes catégories : la littératie, la numératie et la littératie en informatique.

Les enseignants doivent avoir recours aux technologies dans la classe pour motiver leurs élèves et leur offrir diverses approches pédagogiques innovatrices.

De plus, l'avènement de l'utilisation accrue des nouvelles technologies aide à modifier le paradigme traditionnel de l'enseignant expert qui transmet ses connaissances. Accepter cette situation exige que l'enseignant possède une bonne littératie informatique et accepte de partager avec ses élèves la responsabilité d'apprentissage dans une classe branchée.

La littératie informatique provoque une ouverture sur le monde et plusieurs prises de conscience, dont l'importance de développer des qualités d'entrepreneur dans une société où le nombre de travailleurs autonomes est en constante augmentation. Plusieurs activités et outils pédagogiques existent déjà (concours Jeunes entrepreneurs, concours Desjardins, etc.) visant à démystifier l'entrepreneuriat et à stimuler le développement de futurs entrepreneurs dans un cadre pédagogique et ludique. On en arrive même souvent à démarrer un projet.

9. Développer les capacités des élèves québécois à être branchés, à entreprendre, à créer et à s'ouvrir sur le monde

Que le gouvernement du Québec s'assure d'avoir des enseignants bien outillés pour développer les capacités des élèves québécois à tirer le plein potentiel des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) en :

1. S'assurant que la formation des enseignants les rend suffisamment aptes à utiliser les TIC dans leur enseignement ;
2. S'assurant que les enseignants déjà actifs dans le réseau d'éducation puissent mettre à jour leurs compétences relativement à l'utilisation des TIC dans leur enseignement par la mise sur pied d'une offre de formation continue adéquate ;
3. Soutenant les initiatives de la société civile visant à développer les compétences liées aux TIC chez les jeunes ;
4. Développant davantage de matériel pédagogique adapté aux TIC utilisées dans le réseau de l'éducation ;
5. Devenant un leader de la francophonie dans l'élaboration de matériel pédagogique numérique par la mise sur pied de marathons de programmation (hackathon) visant à développer des applications éducatives ;
6. Incluant aux cours d'arts du programme pédagogique en place un volet artistique lié aux TIC ;
7. Incluant l'enseignement de compétences de base en programmation au programme pédagogique en place.

Que le gouvernement du Québec travaille à développer les capacités des élèves québécois à la recherche et l'entrepreneuriat en :

1. Intégrant à la formation des enseignants des stratégies d'intervention visant à promouvoir le sens de l'initiative et de l'entrepreneuriat chez les jeunes ;
2. Soutenant les initiatives de la société civile visant à développer les compétences entrepreneuriales et scientifiques chez les jeunes ;
3. Encourageant l'augmentation des parcours à vocation de type entrepreneuriat-étude dans les écoles tout au long du parcours scolaire ;
4. Augmentant la littératie financière des jeunes par la réintroduction d'un cours d'économie au secondaire ;
5. Incitant les élèves issus du parcours de formation professionnelle et technique à se lancer en affaire en :
 - a. arrimant davantage le parcours de formation avec les entreprises du secteur privé,
 - b. augmentant le contenu pédagogique lié au démarrage d'entreprises ;
6. Soutenant, les centres collégiaux de transfert technologique, les bureaux de liaison entreprise-université et les sociétés de valorisation universitaires visant à favoriser la commercialisation des innovations technologiques provenant des établissements d'éducation postsecondaire.

Que le gouvernement du Québec travaille à développer les capacités des élèves québécois à être curieux, sensibles et créatifs en :

1. Soutenant les initiatives de la société civile visant à éveiller les jeunes aux arts et à la culture générale ;
2. Bonifiant le programme pédagogique pour les élèves du primaire et du secondaire afin d'y inclure une portion plus importante de produits culturels ;
3. Augmentant de manière significative le nombre de livres lus par les élèves du système d'éducation québécois, du primaire jusqu'au Cégep ;
4. Soutenant l'augmentation du nombre de sorties culturelles pour les élèves du primaire et du secondaire.

Que le gouvernement du Québec travaille à développer les capacités des élèves québécois à être engagés et ouverts à la diversité du monde en :

1. Soutenant les initiatives de la société civile visant à éveiller les jeunes à la démocratie et aux processus délibératifs comme les simulations parlementaires ;
2. Favorisant l'implantation de programmes et méthodes pédagogiques visant à développer les compétences socioémotionnelles permettant de faire émerger un milieu scolaire exempt de violence et d'intimidation ;
3. Modifiant le programme pédagogique québécois et principalement le cours d'histoire du Québec et du Canada pour mieux sensibiliser les élèves aux réalités vécues par les Premières Nations et les Inuits ;
4. Favorisant l'apprentissage d'une troisième langue au cours du parcours scolaire ;
5. Diffusant mieux la diversité culturelle et en favorisant l'interculturalisme par un soutien accru aux ateliers d'échanges donnés par des organismes favorisant le dialogue et mettant en valeur la diversité des différentes communautés culturelles présentes au Québec ;
6. Encourageant les initiatives d'échanges interrégionales, canadiennes et internationales permettant aux élèves d'expérimenter d'autres réalités socioculturelles ;
7. Appuyant les initiatives d'échanges entre les enseignants du Québec et les enseignants d'autres pays permettant le partage des meilleures pratiques éducatives.

ACCÈS PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE

Notre réseau secondaire offre plus d'une centaine de programmes de formation professionnelle. De plus, un diplôme technique d'études collégiales peut être obtenu dans toute une panoplie de domaines, généralement spécifiques aux besoins des milieux et souvent en grande demande.

Malheureusement, ces programmes sont très peu connus, même au sein des intervenants scolaires du Québec.

Cette méconnaissance ainsi que les préjugés tenaces concernant la valeur de ces diplômes ou attestations découragent bon nombre d'élèves à postuler. Cet état de situation fait en sorte que plusieurs employeurs, dont le gouvernement du Québec, privilégient encore un diplôme de 5^e secondaire ou un diplôme d'études collégiales général à une formation sur mesure, taillée pour l'emploi affiché.

Il ne s'agit pas pour nous de favoriser la compétition entre ces différents programmes ou diplômes, mais de mieux reconnaître la spécificité et la valeur de chacun de ces parcours afin que chaque élève puisse y trouver son compte.

10. Favoriser la valorisation et l'accès aux secteurs professionnel et technique

Que le gouvernement du Québec travaille à favoriser l'accès aux secteurs professionnel et technique en :

1. Combattant les préjugés pouvant être associés à la formation professionnelle et technique en faisant circuler davantage d'informations sur les perspectives de carrières liées à ces formations auprès des enseignants et de la population ;
2. Orientant mieux les élèves vers les carrières d'avenir en dressant périodiquement un portrait des besoins prospectifs du marché du travail liés à la formation professionnelle et technique et en diffusant le tout auprès des enseignants, des orienteurs, des élèves et des parents ;
3. Travaillant à mieux arrimer la formation professionnelle et technique avec les besoins du marché du travail par :
 - a. la mise en place de davantage de stages en entreprise au cours du parcours scolaire,
 - b. un arrimage accru avec les acteurs locaux de l'industrie quant à la détermination des compétences requises par la main-d'œuvre dans la région de l'établissement scolaire ;
4. Utilisant davantage le principe de conciliation travail-études permettant d'intégrer un apprentissage en milieu de travail comme outil de lutte au décrochage scolaire.

FORMULAIRE D'AMENDEMENT

RÉSOLUTION-CADRE

AJOUT

MODIFICATION

RÉSOLUTION #

ARTICLE(S) TOUCHÉ(S)

NOM DU PROPOSEUR

NOM DU SECONDEUR

DESCRIPTION DE L'AMENDEMENT

LORS DES DÉBATS SUR LES RÉSOLUTIONS EN PLÉNIÈRE :

- Les interventions portent uniquement sur l'article ou sur le bloc d'articles à l'étude ;
- Le président de plénière attribue les temps de parole aux militants qui se présentent aux micros ;
- Les amendements sont des propositions visant à modifier le contenu d'une proposition en biffant (abrogeant), en ajoutant ou remplaçant (modifiant) certains mots ;
- L'amendement est irrecevable s'il est étranger au sujet de la proposition qu'il vise ou s'il a pour effet de changer la nature de la proposition sous considérations. Le proposeur doit être appuyé par un secondaire afin que sa proposition soit débattue par l'assemblée ;
- L'amendement a priorité sur la motion en discussion. Après l'étude de l'amendement, le débat reprend sur la motion principale telle qu'elle a été amendée le cas échéant. Elle peut faire l'objet d'un nouvel amendement.

QUESTIONS ?

LES BÉNÉVOLES À LA RÉGIE SONT LÀ POUR VOUS AIDER !



Votre implication
est notre inspiration

